

PERSPECTIVES CSN

Le magazine
de la Confédération
des syndicats
nationaux

juin
2016

numéro 54

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
**CIBLES AMBITIEUSES,
MOYENS TROP MODESTES**

15 \$ L'HEURE MINIMUM
VIVRE MIEUX, C'EST POSSIBLE



VENTE DE NOS SIÈGES SOCIAUX

DES INQUIÉTUDES LÉGITIMES



PARADIS FISCAUX ET AUSTÉRITÉ LES ATOMES CROCHUS

En 2014, c'est avec beaucoup de fierté que la CSN avait remis le prix Pierre-Vadeboncoeur à l'essayiste Alain Deneault pour son monumental travail qui a abouti à la parution de *Paradis fiscaux, la filière canadienne*. Au terme d'une longue recherche, l'auteur a démonté tous les fils de cette incroyable arnaque permise par les lois et encouragée par des financiers et des banques peu scrupuleux du bien commun. Faut-il s'attendre à autre chose de ces individus et de ces institutions? Non, bien sûr.

C'est pour cette raison qu'il revient à l'État d'intervenir pour que cesse cette pratique qui soustrait des milliards et des milliards de dollars au fisc, en toute impunité. Dans l'édition précédente de

Perspectives CSN, au moment où le scandale des *Panama Papers* était rendu public, la CSN consacrait un reportage à ces voleurs de grand chemin planétaires. Nous pouvions y lire notamment que «le *Tax Justice Network*, une organisation qui dénonce les paradis fiscaux, estime entre 21 000 et 32 000 milliards de dollars les montants placés à l'abri de l'impôt. Les entreprises canadiennes et les Canadiens les plus riches y détiennent l'équivalent de 200 milliards de dollars. Ce sont là les chiffres officiels, mais ils sous-estiment largement la réalité».

Des milliers de milliards — on appelle ça des billions — perdus, ça aide à comprendre la source des drames humains qui se jouent quotidiennement depuis la mise en œuvre des politiques d'austérité à Québec, où tout le monde ne s'émeut pas de voir des personnes âgées ne recevoir qu'un bain par semaine. Les services publics sont sous-financés, de plus en plus tarifés et en proie à un processus de privatisation qui fera mal, surtout à la classe moyenne et aux classes populaires. Les programmes sociaux, comme les services de garde éducatifs et la sécurité du revenu, sont la cible d'un tir groupé des libéraux provinciaux. Les organismes communautaires voient leur financement fondre, et même disparaître. Ces compressions frappent fort et empêchent un développement économique créateur d'emplois de qualité.

Dans *Une escroquerie légalisée*, son dernier livre, Alain Deneault avance, à juste titre, que



**LE MOT
du président**

JACQUES LÉTOURNEAU

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

les causes de l'austérité trouvent justement leurs fondements dans les paradis fiscaux, en cela qu'ils privent l'État de revenus et qu'ils commandent donc les politiques restrictives.

Une valse de milliards étourdissante

Dans son observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, l'IRIS établit à plus de quatre milliards de dollars le total des coupes recensées depuis 2014. Un montant gigantesque, au vu des conséquences de ces compressions; une goutte d'eau dans cet océan de dollars qui se jette dans les paradis fiscaux. En 2014, près du quart des investissements directs étrangers du Canada y étaient réalisés. Selon certaines

estimations, les pertes fiscales découlant des capitaux canadiens qui y sont placés représenteraient six milliards de dollars par année. Le ministère des Finances évalue lui-même qu'ils privent le Québec de plus d'un milliard annuellement. De quoi donner les moyens aux États canadiens et québécois de créer de bons emplois et de financer adéquatement les programmes sociaux ainsi que les services de santé et d'éducation, par exemple.

Entre 1988 et 2014, les actifs canadiens dans les centres financiers extraterritoriaux ont été multipliés par 22. Curieusement, c'est au cours de cette période qu'on a constaté un assouplissement des règles fiscales qui a largement favorisé les entreprises et les plus riches... et le début du désengagement de l'État tel qu'on le connaît depuis la fin de la Révolution tranquille.

Le réveil des élus n'est que tout récent, mais il faut le souligner. Dès le lendemain de l'élection fédérale, Stéphane Dion a déclaré que son gouvernement agirait sur cette question. À Québec, on a même annoncé une commission parlementaire.

Au début de juin, au moment de mettre sous presse, le conseil fédéral de la CSN s'est penché sur les paradis fiscaux. Les délégué-es ont débattu des recommandations contenues dans notre mémoire, qui comprend une analyse très complète sur le sujet. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur les moyens que nous entendons déployer pour amener nos gouvernements à agir. Car il est plus que temps qu'ils le fassent. ■

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131
Publié quatre fois par année, il est tiré à 28 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination
Lise Prud'homme

Rédaction
Jonathan Aspireault-Massé, Pierre-Luc Bilodeau, Judith Carroll, Jean Béket Dalcé, Noémi Desrochers, Roxane Dufour Duclos, Diane Dwyer, Ariane Gagné, Nathalie Guay, Denis Guénette, Louis-Serge Houle, Jean-Pierre Larche, Mélanie Laroche, Mathieu M-Perron, Stéphanie Ouellet, Dave Parent, Martin Petit, Chu Anh Pham, Martin Robert, Lyle Stewart

Révision
Lise Prud'homme
Odile Wallon

Direction artistique
Philippe Brochard

Couverture
Cédric Martin

Dos
Alain Reno

Photographie
Akufen, Clément Allard, Archives CSN, Normand Blouin, Thierry Charland, Alexandre Claude, Alain Décarie, Michel Giroux, Raynald Leblanc, Louise Leblanc, Cédric Martin, Maxime Picard, Pascal Ratthé, Patrick Woodbury

Illustration
Jimena Aragones Rossetto
Luc Melanson, Alain Reno

Version web
Richard Hink
Mathieu M-Perron

Impression
Accent Impression

Distribution
Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

514 598-2233
ISSN : 1705-6527
Dépôt légal — BANQ, 2016
Dépôt légal — BAC, 2016

Envoi de poste publication no de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, av. De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5



juin 2016



CÉDRIC MARTIN

04 PERTE DE SIÈGES SOCIAUX

Les « statistiques officielles » attestent que le nombre d'entreprises étrangères achetées par des compagnies québécoises dépasse largement les ventes d'actifs québécois, soit. Mais qui peut prétendre que la vente du Cirque du Soleil, de Provigo, de Rona, de Biochem Pharma et de centaines d'autres gros joueurs est une bonne chose pour le tissu économique québécois?



LUC MELANSON

12
CENTRES DE RÉADAPTATION
LE TRAVAIL COMME PASSION

13
CENTRES JEUNESSE
ENTRE OMBRE ET LUMIÈRE

14
POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE
CIBLES AMBITIEUSES, MOYENS TROP MODESTES

16
VIRAGE NUMÉRIQUE
MÉDIAS EN TRANSITION

18
15 \$ L'HEURE MINIMUM
VIVRE MIEUX, C'EST POSSIBLE

20
SECTEUR DE L'HÔTELLERIE
30 ANS DE SYNDICALISME



CLEMENT ALLARD

22
SITE WEB
LE NOUVEAU VISAGE BRANCHÉ DE LA CSN



CÉDRIC MARTIN

23
ORIGINE QUÉBEC DE LA SAQ
UNE RÉUSSITE TOUTE QUÉBÉCOISE

NOUVELLES DU FRONT

24
Profession sage-femme
POUR UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE

26
Construction
TRAVAILLER AVEC LA CSN-CONSTRUCTION

27
Champlain Regional College
POUR DES CÉGÉPS AUTONOMES

28
UCCO-SACC-CSN
15 ANS DE SOLIDARITÉ

30
EN BREF

CHRONIQUES

29 **SE SYNDIQUER**
Les Brasseurs RJ
Brasser un syndicat CSN en trois jours

32 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**
Le cadenasage

33 **CONDITION FÉMININE**
Femmes et changements climatiques

34 **JEUNES**
Politique québécoise de la jeunesse 2030

35 **INTERNATIONAL**
Coup de force au Brésil

07
FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE
UNE CROYANCE POPULAIRE À NUANCER

09
FORUM SOCIAL MONDIAL
POUR LA JUSTICE ET LA SOLIDARITÉ

10
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX
MA PLACE EN SANTÉ, J'Y TIENS

PERTE DE SIÈGES SOCIAUX

TOUTES LES RAISONS
DE S'INQUIÉTER

La vente récente de fleurons québécois comme St-Hubert et Rona à des intérêts étrangers a soulevé de vives réactions. Les chiffres officiels nous disent qu'il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter, parce que le nombre d'entreprises étrangères achetées par des compagnies québécoises surpasse largement les ventes d'actifs québécois à des firmes étrangères. Ces statistiques faussement rassurantes permettent au gouvernement Couillard de s'en laver les mains.

PAR DENIS GUÉNETTE

PHOTOS : CÉDRIC MARTIN

Mais qu'en est-il de la préservation des emplois à long terme, de la perte d'expertise, de l'impact sur la chaîne d'approvisionnement et de la disparition éventuelle des sièges sociaux ?

Chaque fois que le Québec perd un de ses fleurons, on s'inquiète, et avec raison. Des entreprises comme Rona ou St-Hubert, vendues récemment à des firmes étrangères, emploient des milliers de personnes et génèrent une activité économique considérable. La vente du quincaillier Rona à la multinationale Lowe's et l'achat des restaurants St-Hubert par l'ontarienne CARA ne sont pas sans soulever beaucoup de questions. Des questions importantes que le gouvernement Couillard préfère, lui, ne pas se poser.

« Notre gouvernement est un ardent partisan du laisser-faire, soutient Robert Laplante, directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC). On l'a vu avec la réaction assez insouciant et légère de la ministre Anglade qui se réjouissait de la transaction de Rona sans même se poser une seule question sur les répercussions de cette transaction sur le secteur de la quincaillerie, par exemple. Avec une telle philosophie, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il y ait des mesures interventionnistes mises de l'avant par le gouvernement. Ce n'est pas parce qu'on ne pourrait pas en imaginer, c'est parce qu'on ne veut pas en déployer tout simplement. »

Selon Philippe Hurteau, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS): « La vente d'actifs québécois à l'étranger peut poser un problème et il y a lieu de s'inquiéter. Ce n'est pas juste un enjeu commercial, c'est un enjeu politique de développement économique pour préserver des emplois et continuer à en développer dans plusieurs secteurs d'activité chez nous. On ne sent pas du tout cette volonté de la part du gouvernement actuel. Ce n'est pas important pour lui. Il estime normal la vente des entreprises dans le libre marché, comme s'il n'y avait pas de particularités au Québec. »

Statistiques réductrices et incomplètes

Selon les données du ministère québécois de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation, entre le 1^{er} janvier et le 24 février 2016, 255 entreprises québécoises ont été vendues à des sociétés non québécoises, dont 85 sont situées hors du Canada. Pendant la même période, les entreprises d'ici en ont acquis 456 qui sont situées au Canada et à l'étranger.

En théorie, le bilan des ventes et des achats serait donc plus positif que négatif, mais selon Pierre Patry, trésorier de la CSN, il n'y a pas de quoi se réjouir: « Il faut songer aux répercussions sur les emplois ici. Et pas uniquement les emplois des entreprises

visées par les acquisitions. Si l'on prend le cas de St-Hubert, c'est également toute la chaîne d'approvisionnement qui risque d'être compromise, parce qu'à partir du moment où les décisions vont être prises ailleurs qu'au Québec, peut-être que ces nouveaux

propriétaires n'auront pas la même sensibilité pour l'achat local, pour l'approvisionnement chez des fournisseurs québécois. La perte d'expertise dans plusieurs domaines est une très mauvaise chose. »

Derrière les « statistiques officielles », il y a des noms, de gros noms. Qui peut prétendre que la vente du Cirque du Soleil, de Provigo, d'Alcan, de Sico, de Cambior, de Biochem Pharma et de centaines d'autres joueurs majeurs est une bonne chose pour le tissu économique québécois ?

Selon Philippe Hurteau, chercheur à l'IRIS, « il ne faut pas oublier que dans le cas des sièges sociaux, ce sont de bons emplois de cadres, de gestionnaires, qui s'en vont à l'étranger. C'est aussi le personnel et les

fournisseurs qui sont brimés parce que les nouveaux acquéreurs ont souvent leur main-d'œuvre et leurs propres fournisseurs. »

Absence de relèvement et stratégie perdante du gouvernement

« Ce qui est maintenant à risque avec le contexte que nous traversons, ajoute Robert Laplante de l'IRÉC, c'est que beaucoup d'entrepreneurs qui ont développé l'économie québécoise arrivent à la retraite. Plusieurs entreprises vont soit traverser une crise de succession, soit voir glisser leur propriété vers l'étranger. Le gouvernement du Québec a l'air de regarder la chose en spectateur, mais c'est évident que l'effet combiné de la faiblesse du dollar et du vieillissement assez massif de

toute une cohorte d'entrepreneurs va créer beaucoup d'occasions d'affaires attrayantes pour différents secteurs économiques. »

« Si le gouvernement québécois ne fait pas d'effort particulier pour défendre certaines entreprises québécoises, on va avoir un problème, ajoute Philippe Hurteau. Le gouvernement veut surtout attirer des investissements étrangers et redevenir une économie de succursale. Les efforts mis sur le Plan Nord nous montrent que Philippe Couillard voit notre économie comme un réservoir de ressources disponibles aux investissements étrangers. C'est une vision du temps de Duplessis, on brade nos ressources naturelles et on ne demande rien en retour. »





Un point de vue que partage Robert Laplante de l'IRÉC. « Le Plan Nord, c'est une stratégie qui consiste essentiellement à vendre la matière première faiblement transformée et à en vendre le plus possible. Heureusement pour nous, ça ne marche pas. L'essentiel de la richesse à tirer de ces ressources naturelles-là sera capté à l'extérieur. Le Plan Nord, c'est un choix de perdant, une stratégie d'exportation d'emplois. »

Selon Pierre Patry, « après la "grande noirceur" sous Duplessis, on est parvenu à prendre en main notre économie. On a mis en place une série d'institutions économiques pour mieux contrôler notre destin. Malheureusement, aujourd'hui, on a l'impression de reculer. Sous la pression des actionnaires, les conseils d'administration des entreprises ne gèrent qu'en fonction des intérêts à court terme, au détriment du développement à long terme des entreprises. Ceux qui se préoccupent le plus de l'avenir des entreprises, ce sont les travailleuses et les travailleurs qui malheureusement n'ont pas droit au chapitre. »

Le Québec, un refuge fiscal

« La politique fiscale du Québec favorise l'acquisition de nos fleurons par les entreprises étrangères, ajoute le chercheur Philippe Hurteau. Depuis quelques années, les entreprises étrangères qui achètent nos meilleures compagnies le font souvent pour des raisons d'optimisation fiscale. Burger

King a acheté Tim Hortons non pas pour se développer dans le secteur des beignes et du café, mais pour pouvoir déclarer des revenus au Canada et au Québec et se soustraire au fisc américain. »

Le Canada impose moins les entreprises que les États-Unis et le Québec impose moins ses sociétés que les autres provinces canadiennes. Les sociétés états-uniennes achètent des entreprises d'ici pour avoir pignon sur rue et profiter de notre régime fiscal. Selon le professeur Hurteau, « les différents gouvernements ont tellement baissé les impôts des entreprises et des sociétés, on a tellement mis en place de programmes de soutien et de crédits d'impôts pour les entreprises, que le Québec et le Canada sont devenus des



Robert Laplante, directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), et **Philippe Hurteau**, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

refuges pour les entreprises étrangères. Ce qu'on reproche aux paradis fiscaux, eh bien, il y a des entreprises qui nous utilisent pour arriver aux mêmes fins. »

L'impôt aux entreprises en chute libre

Les contributions fiscales des entreprises sont en chute libre depuis une quarantaine d'années au Québec et au Canada et c'est ce qui fait qu'on devient attractif pour les entreprises, surtout américaines. Pour Philippe Hurteau, « décrire le Québec comme un "enfer fiscal" pour les entreprises, c'est vraiment quelque chose d'habile, mais ce n'est absolument pas le reflet de la réalité, bien au contraire. Cela sert surtout à faire pression sur les gouvernements pour baisser toujours davantage les impôts et les taxes sur la masse salariale. Pour une entreprise, il est nettement plus avantageux de payer ses impôts au Québec qu'en Ontario ou dans le Maine. Comme entreprise, si j'avais à choisir une juridiction pour payer mes impôts en Amérique du Nord, ce serait au Québec. »

Des solutions existent

La vente d'entreprises québécoises à des entreprises étrangères est inévitable, jusqu'à un certain point. Il faut donc, selon Pierre Patry, trésorier de la CSN, « imaginer d'autres formules de prise de possession, pour s'assurer que les intérêts demeurent au Québec. On peut faciliter la création de coopératives de travailleurs, une meilleure utilisation des outils de développement économique qu'on a déjà. Le gouvernement québécois a le devoir de réfléchir à cette question. Il faut donner plus d'obligations aux conseils d'administration des entreprises, pour s'assurer qu'ils préservent les emplois au Québec. » ■



ALEXANDRE CLOUDE

FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE UNE CROYANCE POPULAIRE À NUANCER

Ces dernières années, la valeur du dollar canadien a été intimement liée au prix du pétrole. Elle a ainsi été marquée par une volatilité certaine. Or, comment la valeur du dollar influence-t-elle notre économie? Un dollar fort serait-il nécessairement nuisible à l'économie alors qu'à l'inverse, la chute du cours serait bénéfique? Qu'en est-il réellement?

PAR JONATHAN ASPIREAU-MASSÉ

Selon la formule, une baisse du taux de change (\$ US/\$ CA) permettrait d'accroître les exportations en direction des pays où la monnaie est plus forte. Inversement, un taux de change trop élevé les réduirait. Si cette logique semble implacable, la réalité n'est pas aussi simple. En effet, le boom attendu dans les exportations canadiennes depuis la chute du taux de change n'est pas au rendez-vous. Selon François Bélanger, économiste au Service des relations du travail de la CSN, « certains analystes reconnaissent que la faiblesse du taux de change n'a plus un impact aussi important qu'avant sur les exportations manufacturières au Canada ».

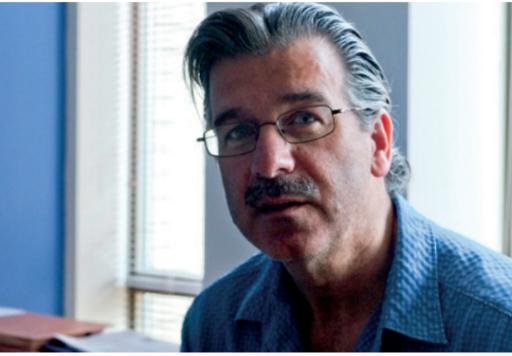
Bien qu'il soit vrai que le taux de change influence le niveau des exportations, plusieurs autres éléments affectent aussi le commerce international. Par exemple, la crise économique de 2007-2008 qui a sévi chez nos voisins du Sud semble avoir fait diminuer fortement les exportations, et cela, même si le dollar canadien s'est déprécié entre 2008-2009. Aussi, après une longue période de baisse des exportations vers le marché américain, la place qui revenait au Canada est maintenant chaudement disputée par certaines économies émergentes, comme la Chine et le Mexique. « Nous avons déjà exporté plus de 80 % de notre production vers les États-Unis, maintenant, c'est un peu plus de 70 %. Cette place a été prise par d'autres et c'est désormais à nous de les déloger », explique François Bélanger. D'ailleurs, il faut comprendre que le dollar américain ne s'est pas seulement apprécié face au dollar canadien, mais également face aux monnaies



de ces nouveaux concurrents, annulant ainsi l'effet de levier dont auraient pu bénéficier les produits canadiens.

Certaines décisions politiques prises par nos voisins pèsent aussi très lourd dans la balance. À la suite de la récession de 2008, les États-Unis ont décidé de développer une politique industrielle visant à accroître la production et à rapatrier certains secteurs. « Cette pratique s'appelle *on shoring*, par opposition aux *off shoring* qui consistent à délocaliser des industries, et ils la mènent de façon particulièrement vigoureuse. Nous l'avons vu au

Québec quand la ville de Memphis est venue chercher Electrolux. Ils accordent plusieurs avantages afin de rapatrier la production », note François Bélanger. Pour soutenir son secteur industriel, Washington a mis en place certaines mesures protectionnistes comme en fait foi le *Buy American*: « On a sous-estimé le protectionnisme américain, nous étions persuadés qu'à 70 cents, les carnets de commandes allaient déborder, et ça n'a pas été le cas », indique Alain Lampron, président de la Fédération de l'industrie manufacturière-CSN.



01 **François Bélanger**, économiste au Service des relations du travail de la CSN

02 **Alain Lampron**, président de la Fédération de l'industrie manufacturière-CSN

03 **Michel Valiquette**, trésorier de la Fédération du commerce-CSN et responsable du secteur de l'hôtellerie



Notre industrie en partie responsable

S'il est vrai que la situation socioéconomique des États-Unis joue un rôle majeur pour comprendre la situation actuelle des exportations canadiennes, il serait simpliste de s'arrêter là. Les compagnies canadiennes sont aussi responsables de la situation actuelle. Plusieurs grandes entreprises ont, pour de multiples raisons, créé des filiales sur le territoire américain. « Une tendance semble se dégager pour les grandes entreprises: au lieu d'exporter de façon traditionnelle à partir

d'un pays X, elles choisissent de produire directement sur le marché visé en y implantant des filiales », observe François Bélanger.

La chute des exportations a grandement affecté le secteur manufacturier canadien et québécois. « La capacité industrielle n'est plus la même. Plus de 160 000 emplois ont été perdus depuis 2002 pour se situer, en 2013, à 490 000 emplois. Au-delà de ces pertes, il faut savoir que des usines ont fermé et que des chaînes de production ont été démantelées. Notre capacité industrielle n'est plus la même, et cela, au moment où notre place

sur certains marchés est plus que jamais concurrencée », soutient François Bélanger. De son côté, Alain Lampron est catégorique: « Les entreprises auraient dû profiter de la force du dollar pour investir, mais elles ne l'ont pas fait et aujourd'hui, nous sommes moins compétitifs, quand on ne se fait pas carrément dire que nous sommes désuets. »

Un prétexte pour s'attaquer aux salariés

Bien que de nombreux spécialistes s'entendent pour minimiser les impacts du taux de change, il semble que celui-ci ait maintes fois servi de justification aux employeurs pour rouvrir les conventions collectives et imposer des reculs importants aux salarié-es. « L'ensemble de nos syndicats subissaient ce type de menaces: "On a de la misère" ou "on n'a plus la même marge de manœuvre", etc. Il y en a eu des renégociations et même des ralentissements », se souvient Alain Lampron. Pour sa part, François Bélanger appelle à relativiser l'impact d'un dollar fort sur les entreprises. « S'il est vrai que la masse salariale augmente, les coûts liés aux importations ou à l'acquisition de nouvelles machineries, eux, diminuent, la volatilité des taux de change comporte donc des avantages et des inconvénients. »

Pour un virage qualitatif

Là où le taux de change intervient, c'est sur le prix des produits. Un taux de change faible permet d'offrir des marchandises à moindre prix. Les entreprises exportatrices pourraient, si elles le voulaient, opérer un changement qualitatif. « Plutôt que d'espérer que le taux de change leur donne un avantage quantitatif, pourquoi ne pas s'orienter vers une production de marchandises à forte valeur ajoutée? », se questionne François Bélanger. Il faudrait donc investir davantage dans la recherche et le développement, tout en s'assurant que les innovations contribuent à la production industrielle canadienne plutôt que d'être envoyées ailleurs dans le monde. Ce virage permettrait de compenser la fluctuation du taux de change en offrant sur le marché international des produits incontournables, peu importe leur prix, à forte valeur ajoutée.

Plutôt que de voir le taux de change comme une fatalité, positive ou négative, il serait grand temps d'innover et de développer l'économie canadienne et du Québec afin de les immuniser le mieux possible face à ces fluctuations des cours monétaires. ■

Secteurs du tourisme et de l'hôtellerie

Ces deux secteurs sont probablement les plus sensibles aux soubresauts du dollar. Un taux de change trop fort entraîne rapidement un ralentissement de l'activité pour deux raisons. D'une part, le touriste étranger évitera les destinations où le taux de change est trop élevé, puisqu'il lui en coûtera plus cher pour voyager. D'autre part, les touristes locaux vont profiter de la force de la monnaie pour sortir et voyager à l'étranger.

Bien entendu, la faiblesse actuelle du dollar, parce qu'elle attire les touristes étrangers, tout en gardant « captifs » les vacanciers du Canada, a un effet positif sur ces secteurs. Selon Michel Valiquette, trésorier de la Fédération du commerce-CSN et responsable du secteur de l'hôtellerie, l'effet est non seulement immédiat, mais il est également projeté dans le temps. « L'année 2014 fut une bonne année, 2015 fut une excellente année, les hôteliers ont enfin réussi à augmenter les taux d'occupation au-dessus des moyennes, chose qu'ils n'avaient pas réussi à faire depuis la crise de 2008. Si l'on se projette dans le temps, 2016 et 2017 s'annoncent également très bien. En effet, même si l'on ne connaît pas encore le taux de change, plusieurs événements internationaux, congrès et autres, auront lieu à Montréal, auxquels vont s'ajouter les activités entourant le 375^e anniversaire de la ville de Montréal, preuve que la valeur du dollar n'est pas le seul facteur à influencer la vigueur de ces secteurs », explique-t-il.

FORUM SOCIAL MONDIAL

OUVRIER LA VOIE À UN MONDE JUSTE ET SOLIDAIRE

Des dizaines de milliers de progressistes provenant des quatre coins de la terre se rassembleront à Montréal du 9 au 14 août prochain dans le cadre du 13^e Forum social mondial (FSM). La CSN encourage ses membres à participer aux activités de ce forum qui promet de tisser des liens importants d'entraide et de solidarité.

PAR MATHIEU M-PERRON

Lancé au Brésil en 2001, le FSM se veut un lieu de rassemblement « visant à approfondir la réflexion, le débat d'idées démocratique, la formulation de propositions, l'échange en toute liberté d'expériences [...] qui s'opposent au néolibéralisme et à la domination du monde par le capital et toute forme d'impérialisme ». La CSN a participé à toutes les éditions du FSM, depuis sa première à Porto Alegre. Le forum voulait alors offrir une opposition au Forum économique mondial de Davos en tant qu'espace alternatif à la pensée unique et à l'hégémonie conservatrice néolibérale.

Ayant fait le tour de plusieurs pays du Sud depuis sa fondation — dont l'Inde, le Kenya et le Venezuela, la tenue du FSM au Québec représente une première dans un pays du Nord. Cette édition abordera entre autres le développement d'une économie solidaire, la lutte pour la justice et la démilitarisation, la décolonisation et l'autodétermination des peuples, et la justice environnementale.

Réduire l'écart Nord-Sud

Pour Jean Murdock, secrétaire général et trésorier de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), le choix de Montréal comme ville hôte du FSM permet de déconstruire la vision « tiers-mondiste » du fonctionnement du système mondial.

« Dans les pays du Nord, nous vivons également des problèmes d'inégalités sociales. Que des délégations viennent observer cette réalité permet d'en avoir une approche plus mondialisée », constate M. Murdock. « L'histoire des forums sociaux mondiaux tend à donner raison aux premiers altermondialistes qui avaient prévu l'effet boule de neige de la mondialisation sur les droits de la personne et les inégalités sociales.



Aujourd'hui, on le vit, même au Québec. La tenue du forum à Montréal permettra de mieux partager l'ensemble de ces enjeux qui sont de plus en plus mondialisés. »

Quartier ouvrier

Afin de favoriser les échanges sur les luttes liées au monde du travail et pour traiter des grandes questions comme les services publics, l'environnement, les femmes, les jeunes, etc., la CSN et ses organisations affiliées participent notamment au « Quartier ouvrier », de concert avec d'autres organisations syndicales et communautaires.

Au programme, trois journées d'ateliers autogérés (10 au 12 août) ainsi que des assemblées de convergence et une grande conférence sur les luttes ouvrières.

Pour la CSN, la tenue du FSM au Québec offre aussi l'occasion de discuter de stratégies pour contrer l'austérité. « Les politiques d'austérité du gouvernement Couillard font des ravages partout au Québec en s'attaquant avant tout aux communautés défavorisées », déplore Jacques Létourneau, président de la CSN. Tant ici qu'ailleurs, l'austérité s'est avérée un échec. Le FSM nous permettra de débattre avec nos camarades de l'international et de dresser un portrait global des effets dévastateurs qu'ont les compressions sauvages et le démantèlement systématique des États. »

La CSN invite ses militantes et militants à s'inscrire au Forum social mondial en ligne au fsm2016.org et à proposer des ateliers sur les thématiques retenues. ■

RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MA PLACE EN SANTÉ, J'Y TIENS

Notre réseau public de santé et de services sociaux constitue un joyau précieux pour les Québécoises et les Québécois de tous les milieux. L'accès universel à des services publics de grande qualité, garanti par une assurance maladie soutenue par l'ensemble des citoyennes et citoyens, permet à chacun d'entre nous de se prémunir contre le risque de la maladie.

PAR JEAN-PIERRE LARCHE

C'est sous l'impulsion du mouvement syndical, notamment celle des ouvrières et des ouvriers du secteur privé, que s'est mis en place au Québec un système public où les citoyens ont dorénavant droit à des services en fonction de leurs besoins, sans égard à leur situation financière familiale, ce que seuls leurs patrons pouvaient jusqu'alors se payer. Cet acquis précieux est en danger.

C'est pourquoi, fin mai, la CSN lançait une vaste campagne: *Ma place en santé, j'y tiens*. Certes, le gouvernement libéral de Philippe Couillard n'est pas le premier à appliquer au réseau une médecine de cheval néolibérale. Toutefois, par son ampleur et par son opacité, la réforme pilotée par le Dr Gaétan Barrette, plus que jamais, ouvre la voie à un système à deux vitesses. Ce sont les fondements mêmes de notre réseau public qui sont menacés.

Ainsi, la CSN entend bien démontrer au cours des prochains mois qu'il est totalement faux de prétendre, comme le fait le gouvernement, que sa réforme améliore les services et qu'elle renforce le réseau. C'est bien le contraire. Et ce qui est inacceptable, par-dessus tout, c'est que ce démantèlement s'opère sans débat public: le gouvernement n'en a certainement pas le mandat!

Des attaques concertées

Ces deux dernières années, les attaques ont été nombreuses et elles visent toutes les sphères du réseau. Les choix du gouverne-

ment libéral posent des enjeux cruciaux. En voici quelques exemples.

CLSC • Les CLSC devraient être tout désignés pour améliorer l'accès à des services de proximité, puisqu'ils existent déjà sur tout le territoire et qu'ils fonctionnent en interdisciplinarité, c'est-à-dire que les professionnels de divers horizons travaillent en équipe pour répondre aux besoins de la population. Le gouvernement a plutôt choisi de créer une cinquantaine de supercliniques privées subventionnées et dirigées exclusivement par des médecins. De plus, il finance directement le déménagement de ressources professionnelles des CLSC vers les groupes de médecine de famille, des cliniques à but lucratif. Faudra-t-il être inscrit à un GMF pour obtenir les services auparavant offerts au CLSC? Faudra-t-il consulter un médecin pour être référé à une travailleuse sociale? Ces questions et plusieurs autres sont sans réponse à l'heure actuelle et inquiètent.

Laboratoires • Actuellement, chaque établissement ou presque bénéficie des services d'un laboratoire qui permet au personnel soignant d'obtenir rapidement des analyses sanguines ou autres. Ces services, essentiels, sont donc disponibles dans toutes les communautés sur l'ensemble du territoire. Or, le gouvernement, pour des raisons budgétaires, et ce, sans preuve d'économies à la clé, a décidé de procéder à un regroupement des laboratoires, par région.

Les risques d'erreurs et liés à la sécurité sont nombreux: certains cas ont déjà été

recensés dans les médias bien que le processus débute à peine. Dans le milieu, on considère qu'un échantillon doit être analysé dans un délai de deux heures, ce qui sera la plupart du temps impossible.

Soins à domicile • L'État se désengage des soins à domicile. Des entreprises d'économie sociale sont appelées à prendre la place du personnel du secteur public, bien formé au soutien à domicile et expérimenté dans le domaine. La pression se fait également sentir du côté du personnel professionnel qui, faute des ressources, assiste impuissant à l'allongement des listes d'attente tout en



Le 24 mai, la CSN lançait une vaste offensive contre le démantèlement du réseau public de santé et de services sociaux. Ci-dessus: le 19 mai, à Trois-Rivières, des militants du Cœur-du-Québec ont manifesté pour la sauvegarde de notre réseau de santé et de services sociaux.

— est très différente de celle des CRDITED, seuls établissements véritablement en mesure d'offrir les services spécialisés nécessaires à la réadaptation.

En réadaptation physique et en dépendance, les compressions budgétaires ont entraîné un fort alourdissement de la tâche chez les professionnels. Orthophonistes, physiothérapeutes et psychologues, entre autres, voient les listes d'attente s'allonger et les cas s'alourdir.

Centres jeunesse • En quatre ans, les Centres jeunesse ont subi des compressions de 50 millions de dollars. De plus en plus de jeunes sont livrés à eux-mêmes ou placés trop tard en centre jeunesse. Le traitement des demandes est ralenti. Les cas moins urgents, comme la négligence ou les mauvais traitements psychologiques, sont délaissés, afin de pouvoir traiter tous les cas prioritaires, avec moins de ressources qu'avant. Dans plusieurs centres, on n'est plus en mesure d'assurer les interventions de groupe comme celles sur les habiletés parentales ou encore le soutien aux parents de jeunes toxicomanes.

Frais accessoires • Les frais accessoires, bien qu'illégaux selon la loi canadienne, ne sont pas nouveaux. Ce qui est nouveau, c'est la volonté du Dr Barrette de légaliser ces frais que des médecins peuvent facturer lors de consultations, en plus de ce qu'ils reçoivent du régime public. Tout récemment, le ministre faisait volte-face et promettait d'abolir les frais accessoires en profitant des négociations actuellement en cours avec les représentants des médecins... À suivre.

Les structures mamouths • En fusionnant tous les établissements du Québec, de toutes les missions, en quelques mégas-établissements, le gouvernement nuit aux communautés éloignées qui ne sont plus représentées dans les conseils d'adminis-

tration. Tous les services d'une région sont maintenant centralisés autour d'un hôpital. La réforme donne encore plus de pouvoirs aux médecins. Le ministre Barrette va plus loin dans sa quête du contrôle absolu en abolissant le poste de Commissaire à la santé et au bien-être qui a un rôle de chien de garde complètement indépendant du ministère.

Santé publique • La santé publique a été fortement mise à mal par les compressions budgétaires. À la suite de la réforme, il n'y a plus d'organisme régional dédié à la santé publique. Il est à craindre que la santé publique écope, surtout que le travail qui y est associé est souvent accompli dans l'ombre. Et pourtant, comme société, nous gagnons quand le tabagisme recule, quand la violence faite aux femmes diminue, quand des mesures de prévention font diminuer le nombre de chutes des personnes âgées.

Effritement du secteur public

Ce ne sont que quelques exemples, car force est d'admettre que, globalement, le gouvernement a un fort préjugé favorable envers le secteur privé. Les services auxiliaires et administratifs, notamment, sont dans la ligne de mire de celles et ceux qui y voient des occasions d'affaires. La CSN sera là pour les défendre, comme elle a su stopper la privatisation des services de buanderie de Lanaudière et de Québec.

Enfin, ces privatisations vont de pair avec une pression croissante imposée aux salarié-es du réseau public. Dans toutes les catégories de personnel, les surcharges de travail et la dégradation des conditions de travail rendent la tâche encore plus difficile. Les bilans d'accidents de travail et de cas de lésions psychologiques s'alourdissent chaque année dans de nombreux titres d'emploi du réseau public. ■



LOUIS-SERGE HOULE

CENTRES DE RÉADAPTATION

LE TRAVAIL COMME PASSION

Laurier Courtemanche est kinésologue au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau à Montréal depuis près de trente ans. Il travaille au programme des traumatismes crâniocérébraux, auprès d'une clientèle adulte ayant un handicap physique. « Certaines personnes, lorsqu'elles croisent quelqu'un en fauteuil roulant, choisissent de changer de trottoir. Moi, je cours vers eux en me disant: est-ce que je le connais? » Portrait d'un passionné.

PAR NOÉMI DESROCHERS

Les usagers dont s'occupe Laurier Courtemanche ont, pour la plupart, subi des accidents — parfois bénins, d'autres fois plus violents — et ont des séquelles importantes au cerveau. « Généralement, ils n'ont pas de grandes séquelles physiques, mais c'est surtout leur tête qui est endommagée. Ils souffrent de fatigabilité et peuvent avoir de la difficulté à organiser leur journée, ou à suivre une simple conversation, explique-t-il. Moi, j'interviens à la phase trois, à la RAIS (réadaptation axée sur l'intégration sociale), et toujours en étroite collaboration avec une équipe multidisciplinaire. C'est l'étape juste avant leur réintégration en milieu de travail. Chez nous, c'est un usager sur deux qui retournera sur le marché du travail. »

Les usagers qui fréquentent le centre Lucie-Bruneau vivent sans contredit des moments difficiles. « Ce n'est ni plus ni moins un processus de deuil auquel ils doivent faire face. Heureusement, la solution, c'est le temps, relate le kinésologue. Il y a 18 fois plus de séparation chez notre clientèle que

dans la société en général. Ça demande un immense effort d'adaptation autant pour la personne que pour sa conjointe ou son conjoint, ses enfants et sa famille ». Au centre Lucie-Bruneau, l'usager est au cœur des préoccupations. Les interventions sont adaptées à leurs besoins et la thérapie est propice aux confidences. « Souvent, les usagers ont le moral à terre et certains parlent de suicide. Je leur demande alors si je peux en parler en équipe multidisciplinaire pour qu'on puisse s'occuper de cet aspect aussi. »

Travailler auprès d'hommes et de femmes dont la vie vient de basculer du tout au tout peut parfois être difficile. « T'es fait ou t'es pas fait pour ça. Faut être passionné, ça c'est certain. Être constamment dans une relation d'aide, ça nourrit beaucoup, mais ça épuise aussi », note Laurier Courtemanche. Mais la passion est toujours au rendez-vous. « Même en vacances à Cuba, si je croise quelqu'un qui a un handicap, c'est certain que je vais aller lui parler. Ça me suit! », explique avec enthousiasme celui qui prendra sa retraite dans quelques années.

Exercer le métier de kinésologue en centre de réadaptation fait aussi réaliser que la vie est, malgré tout, bien faite. « Les gens développent d'autres compétences, trouvent une nouvelle voie. Même chose pour les proches qui n'ont pas d'autre choix que de s'adapter. Pour ma part, je suis toujours vigilant. Chaque matin quand j'enfourche mon vélo, je suis conscient qu'un accident peut m'arriver. »

Mais la véritable récompense vient quand les usagers — ceux avec qui les intervenants travaillent présentement ou les anciens — témoignent de leur reconnaissance envers leur travail. « Je me souviens d'une enseignante, victime d'un accident de vélo plutôt anodin — elle avait roulé dans un trou —, mais qui avait été sérieusement blessée. C'était une battante. Elle a réussi à réintégrer son travail, à raison de deux jours par semaine. Elle était revenue au centre pour nous dire que nous avions été une équipe extraordinaire. Ça, ça vaut pas mal plus que mon salaire aux deux semaines », relate Laurier Courtemanche, les yeux dans l'eau. ■

CENTRES JEUNESSE
ENTRE
OMBRE ET
LUMIÈRE

Kevin Newbury est technicien en assistance sociale. Même s'il milite depuis un certain temps à temps plein dans son syndicat — il est président du Syndicat des personnes salariées des Centres jeunesse de Lanaudière (CSN) —, son amour de la profession l'habite toujours.

« J'ai toujours aimé travailler auprès des jeunes et j'ai milité dans le mouvement communautaire, notamment au FRAPRU. J'ai choisi ce métier non seulement parce qu'il me permettait de continuer dans cette voie, mais aussi parce que j'aime aider les gens. Le dévouement et l'empathie sont des conditions importantes pour exercer notre profession. Mais surtout, il faut croire en la capacité des gens à changer. »

Ombre

Les travailleuses et les travailleurs qui œuvrent dans les centres jeunesse, qu'ils soient techniciennes ou techniciens en assistance sociale, éducatrices ou éducateurs, travailleuses sociales ou travailleurs sociaux ou psychoéducatrices ou psychoéducateurs pour ne nommer que ceux-là, côtoient inévitablement la souffrance humaine. Les problèmes de santé mentale, tant chez les enfants que chez les parents, sont nombreux. « On en voit de toutes sortes. Heureusement, on réussit à se désensibiliser un peu, sinon, il serait très difficile de travailler efficacement. Il faut laisser tomber nos préjugés. Il faut voir les parents non pas comme des gens mal intentionnés, mais plutôt comme des êtres vulnérables et mal outillés. En même temps, il faut s'avouer que tous n'ont pas les mêmes capacités à évoluer dans le sens



ALAIN DECARIE

qu'on souhaiterait. Nos interventions ont des limites, on doit l'accepter. »

Mais il serait faux de croire que la souffrance n'est que l'affaire des familles desservies par les centres jeunesse. Les intervenants aussi peinent devant autant de besoins. « On dit que 50 % des intervenants quittent les centres au cours des deux premières années de pratique. Il y a un grand roulement de personnel et beaucoup de cas d'épuisement professionnel. Ajoutez à cela la surcharge de travail de plus en plus grande — une augmentation de 8 % à 10 % de signalements par année — et vous comprendrez que la détresse est très présente chez les travailleuses et les travailleurs des centres jeunesse », note Kevin Newbury, qui milite dans son syndicat depuis maintenant sept ans.

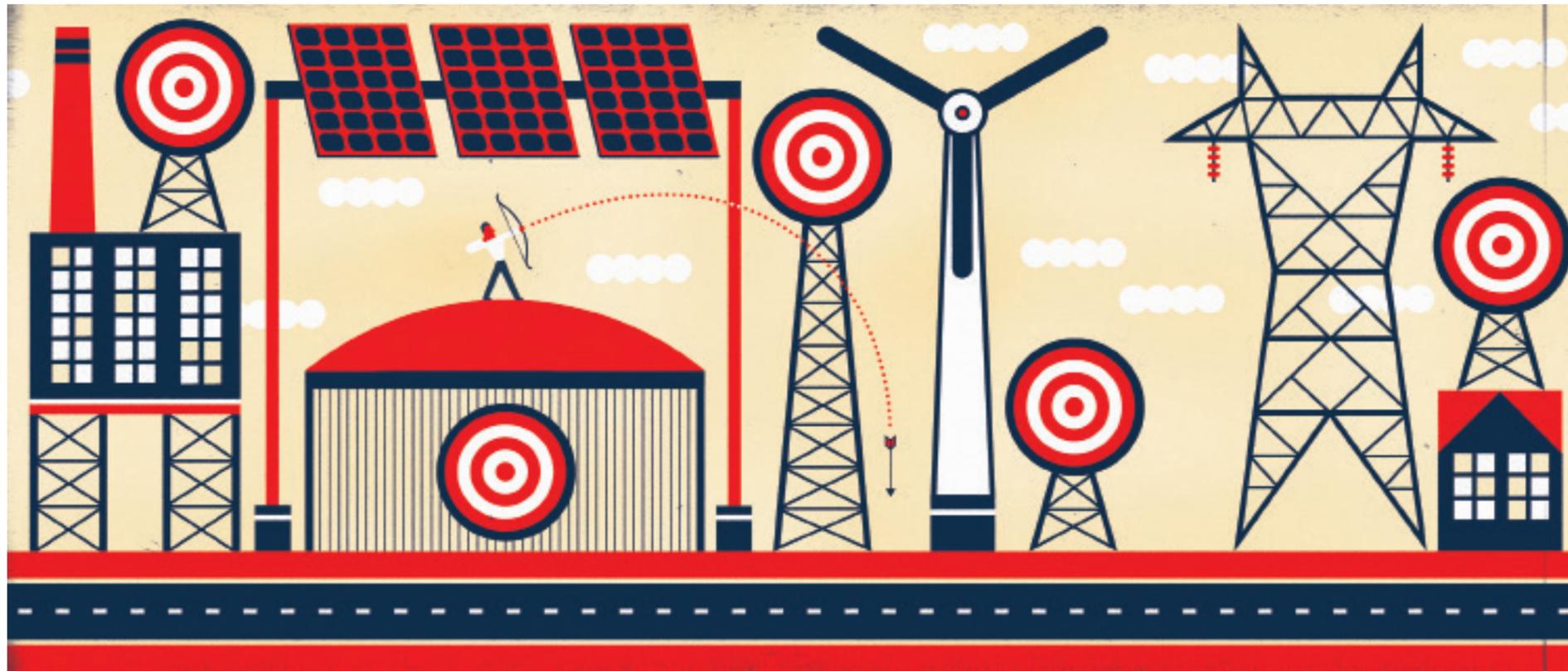
Lumière

Comment tirer son épingle du jeu quand jour après jour on côtoie pauvreté, maladie mentale et souffrance? En gardant toujours en tête que les gens peuvent évoluer, qu'ils

peuvent changer. « Savoir qu'on peut "sauver" des enfants, faire cheminer des adolescents et mieux outiller des parents, c'est ce qui permet de tenir le coup. Parfois, on croise une ancienne famille d'accueil, par hasard. Ça fait toujours extrêmement plaisir de se faire dire que "nos enfants" sont rendus au cégep, ou ailleurs, qu'ils ont trouvé leur place. On joue un rôle significatif dans leur vie et c'est ce qui nous fait le plus de bien », explique Kevin.

Rendre le monde meilleur

Malgré une couverture médiatique qui a tendance à relater davantage les ratés que les bons coups, les travailleuses et les travailleurs des centres jeunesse demeurent passionnés et les cas de réussite sont nombreux. « Chaque année, au Centre jeunesse de Lanaudière, les intervenants donnent des sous et de leur temps pour compléter les paniers de Noël destinés aux familles de la région. Travailler en centre jeunesse, c'est avoir à cœur le bien-être des enfants, bien au-delà de la paye, tout en rendant le monde un peu meilleur. » ■ N.D.



POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DES CIBLES AMBITIEUSES, DES MOYENS TROP MODESTES

C'est en grande pompe que le gouvernement de Philippe Couillard a dévoilé sa politique énergétique à l'horizon 2030. Sur le thème «L'énergie des Québécois, source de croissance», le gouvernement nous annonce comment il entend opérer la transition énergétique du Québec.

PAR JUDITH CARROLL

ILLUSTRATION : LUC MELANSON

La politique proposée est sous la responsabilité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. D'ailleurs, même si le document de présentation de la politique laisse la parole au premier ministre, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et au ministre responsable des Affaires autochtones, il ignore complètement le ministre de l'Environnement. C'est à croire que la question énergétique peut être examinée sans égard aux enjeux environnementaux.

Pour Pierre Patry, trésorier de la CSN et responsable politique des questions

environnementales et du développement durable, le contexte d'urgence écologique commande qu'on agisse avec force si nous voulons infléchir le cours des choses. «En décembre dernier, à la conférence de Paris, nous avons entendu le chant des nations alors qu'elles convenaient toutes qu'il fallait maintenir le réchauffement de la planète à moins de 2 °C, voire à moins de 1,5 °C. Il est maintenant temps de définir comment». Ainsi, pour le trésorier de la CSN, la mise en place d'une nouvelle politique énergétique est certainement une façon d'y arriver. Alors que le gouvernement a déjà pris l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre

(GES) de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et ce, d'ici 2030, et sachant que 70 % de nos émissions totales de GES découlent de la production, du transport et de notre consommation d'énergie, il est impossible de ne pas aborder la question énergétique. «Énergie et environnement sont intimement liés, que le gouvernement fasse preuve d'aveuglement volontaire n'y change rien», renchérit monsieur Patry.

Le temps d'agir concrètement

Au nombre de cinq, les objectifs ne manquent pas d'ambition. Améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée; réduire

de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés; éliminer l'utilisation du charbon thermique; augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables et augmenter de 50 % la production de bioénergie: voilà les cibles que le gouvernement s'est fixées, et pour lesquelles il y a peu à redire. «L'enjeu ne repose pas sur les objectifs à atteindre, ça, on y adhère», dira Mireille Pelletier, chimiste et spécialiste des questions environnementales au Service des relations du travail de la CSN. Selon elle, la question fondamentale est de savoir quels seront les moyens que le gouvernement mettra en place pour assurer l'atteinte de ces objectifs. En effet, augmenter de près de 28 % notre consommation d'énergies renouvelables et réduire de 40 % celle de produits pétroliers n'est pas une mince tâche. Au Québec, contrairement à plusieurs autres économies, 47,6 % de l'énergie utilisée provient déjà d'énergies renouvelables. De plus, 75 % de la totalité des produits pétroliers utilisés à des fins énergétiques est consommé dans le secteur des transports. À l'heure de l'auto en solo, des VUS et du *just in time*, la transition proposée apparaît encore plus incertaine si des actions concrètes ne sont pas mises en place.

Pourtant, c'est justement au chapitre des actions concrètes que le programme gouver-

nemental montre ses failles. Certes, il y a la création d'un organisme visant l'économie d'énergie et la transition énergétique, responsable de coordonner l'ensemble des services et des programmes offerts. Ce guichet unique devrait favoriser la cohérence des actions gouvernementales et un accès plus grand des citoyennes et des citoyens aux programmes gouvernementaux. Il y a aussi des projets-pilotes pour l'installation de stations multi-carburants et un projet de loi pour bannir définitivement l'utilisation du charbon. La politique énergétique propose de son côté

l'expansion du réseau gazier et le développement d'un réseau d'approvisionnement en gaz naturel liquéfié, ce qui devrait permettre à des entreprises de se procurer des ressources moins polluantes. Par ailleurs, même si on reconnaît l'importance de l'économie d'énergie en la hissant au rang de filière de production, bien peu de mesures sont proposées à cet égard. Pour Mireille Pelletier, il n'y a aucun doute, l'énergie la moins coûteuse est celle qu'il n'est pas nécessaire de produire. Ainsi, l'État pourrait être beaucoup plus proactif sur cette question. «Le volontariat a ses limites. Il serait temps que le gouvernement revoie la réglementation de façon à obliger la prise en compte de cette dimension, notamment lors de constructions neuves», précise-t-elle. Finalement, même si la question du transport est abordée, on s'en réfère pour l'essentiel aux annonces déjà rendues publiques, dont celle concernant le plan d'action sur l'électrification des transports. Faut-il pourtant rappeler tout le scepticisme qui entoure la capacité réelle d'atteindre ces cibles, particulièrement celle de voir plus de 100 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés au Québec d'ici 2020?

«C'est vraiment peu quand on pense à l'ampleur de la tâche et notamment au passage obligé vers l'électrification des transports. C'est encore moins crédible quand le gouvernement ne peut garantir qu'il s'agira d'argent frais», souligne-t-il. Les questions énergétiques ne sont pas détachées des questions économiques. À maintes reprises au cours de notre histoire, les ressources énergétiques ont servi de levier au développement économique. Tous le reconnaissent, notre électricité apparaît pour plusieurs un avantage comparatif indéniable qui a permis la création de plusieurs emplois de qualité. De même, plusieurs ont foi en l'énergie éolienne pour développer des régions comme la Gaspésie. Pourtant, et malgré ce constat évident, la question de l'emploi et celle de l'importance des travailleuses et des travailleurs pour opérer cette transition énergétique sont tout à fait absentes du décor! «Le gouvernement doit voir la transition énergétique comme une occasion de développement. Un moyen de s'engager vers un développement durable», indique le trésorier de la CSN. ■

Des moyens à la mesure de la tâche

On décèle aussi à la lecture de la politique, que le gouvernement est favorable à l'exploitation des hydrocarbures en territoire québécois. La proposition d'un cadre légal

pour régir ce type d'activité et les hypothèses quant à l'utilisation des redevances qui découleraient de cette exploitation laissent peu de doute sur les intentions réelles du gouvernement en la matière. Pourtant, il est de plus en plus évident que l'exploitation de cette ressource se situe en porte-à-faux avec la volonté affirmée de réduire nos émissions de GES. À coup sûr, elle retarderait notre transition énergétique qu'on affirme par ailleurs poursuivre.

Le Québec doit aussi avoir les moyens de ses ambitions. Une transition de l'envergure de celle qui nous est proposée ne peut se faire sans délier les cordons de la bourse. Et justement, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait 4 milliards de dollars à ce projet de transition énergétique, mais ce montant sera déboursé sur une période de 15 ans, soit une moyenne de 267 millions par année. C'est là que le bât blesse, de l'avis de Pierre Patry. «C'est vraiment peu quand on pense à l'ampleur de la tâche et notamment au passage obligé vers l'électrification des transports. C'est encore moins crédible quand le gouvernement ne peut garantir qu'il s'agira d'argent frais», souligne-t-il.

Les questions énergétiques ne sont pas détachées des questions économiques. À maintes reprises au cours de notre histoire, les ressources énergétiques ont servi de levier au développement économique. Tous le reconnaissent, notre électricité apparaît pour plusieurs un avantage comparatif indéniable qui a permis la création de plusieurs emplois de qualité. De même, plusieurs ont foi en l'énergie éolienne pour développer des régions comme la Gaspésie. Pourtant, et malgré ce constat évident, la question de l'emploi et celle de l'importance des travailleuses et des travailleurs pour opérer cette transition énergétique sont tout à fait absentes du décor! «Le gouvernement doit voir la transition énergétique comme une occasion de développement. Un moyen de s'engager vers un développement durable», indique le trésorier de la CSN. ■



Pierre Patry, trésorier de la CSN et responsable politique des questions environnementales et du développement durable, et **Mireille Pelletier**, chimiste et spécialiste des questions environnementales au Service des relations du travail de la CSN

VIRAGE NUMÉRIQUE MÉDIAS EN TRANSITION, JOURNALISTES SOUS PRESSION

Derrière cette belle technologie, qui nous permet de suivre en direct et en continu le flot des événements quotidiens, se cache une dure réalité souvent ignorée du public: le sort réservé aux journalistes devenus par la force des choses «les pieuvres de l'information».

PAR DENIS GUÉNETTE

Aux nouvelles plateformes se greffent de nouvelles tâches. L'environnement médiatique s'accélère, il faut faire plus avec moins. L'épuisement des troupes est bien réel, et la qualité de l'information, en péril. *Perspectives CSN* a assisté au colloque «L'information, le 4^e pouvoir sous pression», organisé par la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), le Centre d'études sur les médias et le Conseil de presse du Québec.

Aujourd'hui dans les médias, tout le monde, journalistes ou patrons, s'entend pour dire que rien n'est plus pareil depuis l'accélération du numérique, la multiplication des plateformes et le développement fulgurant des médias sociaux. Cette révolution numérique bouleverse les codes et les pratiques. Elle a fait plusieurs victimes et ce n'est pas terminé.

Tous les médias d'information se cherchent un modèle viable, le support papier agonise. L'avenir est sur le net, mais la rentabilité se fait attendre. Il faut survivre, en attendant de trouver LA formule magique, le Graal.

Au cœur de la spirale, les journalistes et artisans de l'information qui tentent, eux aussi, de survivre et d'exercer le métier qu'ils aiment. «On mesure mal l'impact de ces changements sur la qualité de l'information journalistique et sur le travail des journalistes eux-mêmes», nous dit Judith Dubois, professeure de journalisme à l'École des médias de

l'UQAM et auteure d'une recherche menée auprès de 121 journalistes d'expérience. «Les changements technologiques des dernières années ont réduit ce temps précieux dont les journalistes ont besoin pour bien faire leur travail. La pression pour faire plus avec moins et de plus en plus vite ne semble pas sur le point de s'arrêter, alors que la capacité de produire de l'information de qualité, elle, semble avoir atteint ses limites.»

Les journalistes interrogés reconnaissent bien sûr l'utilité des innovations technologiques, mais déplorent la nouvelle charge de travail et l'accélération des cadences qui les empêchent de bien faire leur travail. Ce commentaire d'un journaliste participant à la recherche en dit long sur les nouvelles pratiques: «L'obligation de produire en temps réel est devenue un dogme qui est en train de tuer le véritable journalisme qui suppose un temps de réflexion et de vérification des faits. Il y a de plus en plus de journalistes qui quittent le métier, parce qu'il y a une limite à ce que tu peux produire et à la vitesse à laquelle tu peux travailler.»

Un propos que reprend sans hésiter la présidente de la FPJQ, Lise Millette: «Depuis 2007, on a réduit de plus de la moitié les producteurs de contenus aux États-Unis, le même phénomène a aussi touché nos salles de rédaction. Quand on demande aux journalistes de tout faire sur toutes les plateformes, on fait une grave erreur.»

Le fait de servir à la fois le web, le journal et Twitter a des conséquences importantes,



CLEMENT ALLARD (1, 3, 7); PASCAL RATHÉ (EN HAUT ET 2, 4, 5, 6)

selon Valérie Lessard, journaliste et vice-présidente de la FNC-CSN. «Réécrire trois fois la même histoire sur des plateformes différentes, ça nous empêche d'arriver à un produit qui, le lendemain matin, va être vraiment pertinent pour nos lecteurs, en fonction de ce qu'on a à faire en presse écrite», déplore madame Lessard.

Une crise bien réelle

Les propriétaires des médias, surtout écrits, ne veulent plus entendre parler de «crise des médias». Dorénavant, il faudrait plutôt parler de «médias en transition» pour ne pas effrayer les publicitaires qui les font vivre.

La crise est pourtant bien réelle et les revenus ne sont pas au rendez-vous, comme l'explique Claude Dorion, directeur général de la firme MCE Conseils: «Du côté des médias papier, l'argent de la publicité s'en va chez Google et Facebook, et les producteurs de contenus d'ici ne touchent presque rien. On a plus d'information que jamais, mais des acteurs majeurs de l'information au Québec pourraient ne pas survivre, surtout en presse régionale. Les revenus reliés à la presse papier sont en chute importante. Aux États-Unis, en 10 ans, 50 % des revenus ont disparu. Seulement 10 % de ces revenus ont pu être récupérés par leur média en ligne. Si ça continue, il va peut-être rester des publi-

cations papier pour l'art et l'architecture, mais l'information générale est menacée de disparition du paysage papier.»

Un point de vue que partagent les dirigeants des entreprises de presse comme Éric Trottier, vice-président information et éditeur adjoint du quotidien *La Presse*. «C'est clair que les journaux papier sont appelés à disparaître, petit à petit. J'entends encore plein de dirigeants de journaux dire qu'ils croient encore très fort aux journaux imprimés, même si 63 % des revenus publicitaires destinés au papier journal ont disparu depuis 10 ans», déplore le dirigeant.

Pour Claude Gagnon, PDG du Groupe Capitaux Médias, il ne fait aucun doute que le support papier est condamné à disparaître: «Ce qui est important, c'est que l'information demeure. Qu'on la lise sur du papier, qu'on la lise sur une tablette, sur un téléphone, ça ne changera absolument rien. Ce qui est encourageant, c'est que depuis 25 ans, nous n'avons jamais eu autant de lecteurs. Le phénomène multiplateforme nous amène une nouvelle clientèle.»

L'abandon du format papier en semaine a été un vif succès selon Éric Trottier de *La Presse*, «jamais *La Presse* n'a eu autant de lecteurs dans toute l'histoire du journal. Notre défi maintenant, c'est de rejoindre les jeunes de 20 ans qui, en ce moment, se contentent

de regarder Facebook sur leurs téléphones. Nos lecteurs de 70 ans sont déjà avec nous.»

Le modèle de *La Presse*+, réalisé à grands frais, n'est pas à la portée de toutes les bourses. Ce modèle de gratuité fait d'ailleurs sourciller le professeur Pierre C. Bélanger, du département de communication de l'Université d'Ottawa. «Je m'interroge sur ce modèle, parce que dans tout ce qui se fait sur la planète, il n'y a que deux médias qui donnent l'information gratuitement sur le web: *The Independent* au Royaume-Uni et *La Presse*+, ici au Québec, qui mise beaucoup sur la rentabilité de son modèle d'affaires. Pourquoi tous les autres vendent-ils leur information? La réalité, c'est que 75 % des principaux journaux américains tarifent leur information sur le web et préfèrent vous demander un petit 4 \$ par mois. Pour moi, le modèle de gratuité de l'information ne semble pas fonctionner.»

Oui à l'aide gouvernementale

Tant que les entreprises de presse ne seront pas parvenues à monnayer les contenus, leur situation demeurera précaire. L'information dans le secteur privé est la seule qui ne reçoit pas sa part d'aide financière des gouvernements.

Aujourd'hui, les médias papier sont presque tous en faveur d'une aide gouvernementale. Claude Dorion de MCE Conseils

- 01 **Lise Millette**, présidente de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ)
- 02 **Valérie Lessard**, journaliste et vice-présidente de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN)
- 03 **Judith Dubois**, professeure de journalisme à l'École des médias de l'UQAM
- 04 **Claude Gagnon**, PDG du Groupe Capitaux Médias
- 05 **Éric Trottier**, vice-président information et éditeur adjoint du quotidien *La Presse*
- 06 **Claude Dorion**, directeur général de la firme MCE Conseils
- 07 «Plusieurs parlent de la 4^e révolution industrielle. On a la responsabilité de s'assurer que l'information journalistique existera encore pour analyser la 5^e et la 6^e révolution industrielle au nom du bien commun», **Pascale St-Onge**, présidente de la FNC-CSN, en ouverture.

rappelle que «les milliers d'emplois perdus au Canada dans les médias ont privé les gouvernements de millions de dollars en recettes fiscales. Nous, nous croyons que le gouvernement peut aider ce secteur comme il le fait pour d'autres tel que le secteur des jeux vidéo afin d'assurer une diversification des revenus et permettre au secteur de la presse écrite d'assurer la transition.»

En Finlande, l'aide de l'État est parvenue à assurer la rentabilité des entreprises de presse, sans contraindre les médias ni compromettre la qualité de l'information. En ce domaine, le Québec et le Canada font figure de «parents pauvres». Les journaux du Québec reçoivent une aide gouvernementale annuelle d'environ trois dollars par habitant contre 92 dollars pour les journaux finlandais. Au Canada, le fédéral ne contribue que pour 31 dollars par habitant au financement de Radio-Canada, alors que certains pays, comme la Norvège, consacrent 164 dollars par habitant à leur télévision publique.

En attendant une hypothétique aide de l'État, ce sont les journalistes et autres artisans producteurs de contenus qui font tourner la machine et qui, chaque jour, mettent en jeu leur réputation et leur intégrité, comme le souligne Francine Bousquet, coordonnatrice à la FNC-CSN: «L'information de qualité, ce sont les journalistes qui la font et la qualité de l'information, ce sont les journalistes et les syndicats qui l'ont toujours défendue. Je ne connais pas un seul syndiqué qui est contre ça. Moderniser nos conventions, c'est aussi ce qu'on fait depuis longtemps afin que l'information continue d'être faite par des humains, et non pas par des robots.» ■



UN SALAIRE MINIMUM À 15\$ L'HEURE

VIVRE MIEUX, C'EST POSSIBLE

Le relèvement du salaire minimum à 15\$ l'heure est identifié de plus en plus comme une mesure qui contribuerait directement à contrer la pauvreté en visant à un meilleur partage de la richesse. Cet objectif, que la CSN fait sien, doit cependant s'inscrire dans une lutte beaucoup plus large qui concerne aussi le rôle de l'État.

PAR LOUIS-SERGE HOULE

ILLUSTRATION : ALAIN RENO

Déjà, en 2013, la CSN se lançait dans une tournée majeure auprès de ses syndicats et dans les régions pour battre campagne en faveur d'un progrès social qui profite à toutes et à tous. La question d'un revenu décent est au cœur d'une telle revendication qui implique aussi une vision globale des services publics et des programmes sociaux. En effet, un filet de protection sociale efficace et répondant aux réalités vécues par la population est indissociable d'une telle campagne pour l'amélioration générale des conditions de vie et un meilleur partage de la richesse.

Dans cette vaste opération qui s'est déroulée sur le thème *Et si on avançait, le progrès social dépend de nous*, la CSN a identifié des axes d'intervention pour améliorer la qualité de vie de tous et qui venaient s'ajou-

ter à la syndicalisation: un développement économique durable qui permet de créer de bons emplois, des services publics et des programmes sociaux de qualité, accessibles et universels, ainsi que des mesures visant à sécuriser le revenu tout au long de la vie.

« La lutte que nous menons depuis deux ans contre l'austérité du gouvernement Couillard, au même titre que notre engagement à nous défaire des conservateurs et de leurs politiques antisyndicales et anti-sociales, s'inscrit dans ce même objectif, explique le président de la CSN, Jacques Létourneau. Le démantèlement de l'État, comme pivot du développement économique et social, est au cœur de la stratégie des libéraux provinciaux et contribue directement à l'appauvrissement collectif du Québec. Nous avons la responsabilité de le stopper! »

Un revenu décent

Intervenant à Saguenay, dans le cadre de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, le président de la CSN avait défini ainsi les moyens pour sécuriser le revenu des Québécoises et des Québécois: « Nous devons collectivement et solidairement revendiquer un revenu décent pour tout le monde en proposant de relever les montants des prestations d'aide sociale, de hausser de façon significative le salaire minimum et d'adopter une loi favorisant le droit pour toutes et tous d'être couverts par un régime de retraite auquel chacun des employeurs cotiserait. »

C'est en ce sens que la CSN s'est opposée au projet de loi 70 qui, sous prétexte de permettre « une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi », représente

un important recul du filet social québécois par une réforme de l'aide sociale. Avec une prestation de 726 \$ par mois, une personne seule ne peut actuellement pas couvrir la moitié des besoins de base reconnus. Le projet de loi 70 pourrait impliquer une coupe de 224 \$ à ce montant.

La question d'un régime de retraite accessible à toutes et tous est aussi fondamentale. « Plus de 60 % des Québécoises et des Québécois n'ont aucun régime complémentaire de retraite, ajoute Jacques Létourneau. Dans une stratégie globale visant à sécuriser les revenus, une revendication d'instaurer un tel système prend tout son sens. »

15\$ l'heure, c'est possible ?

Au Québec, est-il possible d'envisager un tel salaire minimum? Économiste au Service des relations du travail de la CSN, Josée Lamoureux estime que la question fondamentale est plutôt de considérer le type de société auquel nous aspirons.

« Maintenir le salaire minimum à un bas niveau, c'est encourager la création d'emplois mal rémunérés et la dévalorisation des employé-es, explique-t-elle. Concevoir un salaire minimum qui sortirait les gens de la pauvreté obligerait les employeurs à considérer un autre modèle d'affaires. Il n'est pas normal qu'un individu qui travaille à temps plein doive recourir aux banques alimentaires pour s'en sortir ou faire vivre sa famille. »

Or, c'est le cas de plusieurs personnes qui travaillent au salaire minimum, établi à 10,75 \$ l'heure depuis le 1^{er} mai dernier.

Selon Josée Lamoureux, les entreprises verraient aussi plusieurs avantages à hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure: « Les travailleuses et les travailleurs se sentiraient moins exploités, leur satisfaction au travail s'en trouverait améliorée, le roulement de personnel diminuerait et la productivité serait en hausse, diminuant d'autant l'impact des coûts d'une telle mesure. » En outre, le pouvoir d'achat des ménages augmenterait, un point positif pour l'économie.

« Un des problèmes au Québec tient au fait que le salaire de nombreux travailleurs et travailleuses est tout simplement trop bas, soutient Josée Lamoureux. Un salarié sur quatre (26 %) gagne moins de 15 \$ l'heure. C'est nettement insuffisant pour vivre décemment. » En 2015, la rémunération hebdomadaire moyenne au Québec se situait

COUP D'ŒIL SUR LE SALAIRE MINIMUM AU QUÉBEC EN 2015

- 6 % de la main-d'œuvre, soit 211 500 salarié-es, dont 56,7 % de femmes et 43,3 % d'hommes, gagnent le salaire minimum.
- 60,9 % des personnes touchant le salaire minimum ont entre 15-24 ans; 18,7 % ont entre 25 et 44 ans; 9,2 % ont entre 45 et 54 ans et 11,3 % ont plus de 55 ans.
- 50 % des travailleurs au salaire minimum ne sont pas aux études (en 2012).

- 47,1 % des personnes gagnant le salaire minimum ont des études postsecondaires et 8,8 % un diplôme universitaire.
- La très grande majorité de ces salarié-es ne sont pas syndiqués.
- 38,3 % des salarié-es payés au salaire minimum œuvrent dans le secteur du commerce; 25,6 % dans ceux de l'hébergement et de la restauration.
- 26 % des salarié-es reçoivent un salaire horaire égal ou inférieur à 15 \$, soit 22 % des hommes et 31 % des femmes (en 2014).

Une hausse du salaire minimum a un effet d'entraînement sur les salaires qui se situent au-dessus.

à 868 \$, soit moins que les 952 \$ à l'échelle canadienne. Sur un an, l'écart est de plus de 4300 \$!

Selon l'économiste de la CSN, « lorsqu'il est question d'augmentations de salaire, il est rarement question du niveau de rentabilité et des exigences de rendement des entreprises, ajoute-t-elle. En outre, leurs charges fiscales n'ont cessé de diminuer au cours des dernières années. Elles sont moins imposées, font plus de profits, et ça se répercute peu sur le salaire de leurs employé-es. »

À ce titre, il faut noter que la fiscalité des entreprises au Québec correspond à près de la moitié de celle qui existe aux États-Unis, et est inférieure à celle qui est établie ailleurs

à la vie économique, culturelle et sociale. Il inclut donc des dépenses qui excèdent les besoins de base. Au Québec, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) est arrivé à 15,10 \$, après avoir fait la moyenne des salaires viables dans un échantillon de cinq villes importantes.

Une mobilisation d'envergure

Aux États-Unis, une remarquable mobilisation a permis de hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure dans certaines villes et certains États. À Seattle, par exemple, il grimpera à ce niveau en 2021. Dans les États de Californie et de New York, le salaire minimum atteindra graduellement ce seuil suivant des mécanismes différents en fonction des entreprises.

De ce côté de la frontière, plusieurs organisations revendiquent un salaire minimum à 15 \$ l'heure. En juin, le conseil confédéral de la CSN a pour sa part voté en faveur d'une campagne pour le relèvement le plus rapidement possible du salaire minimum à 15 \$, dans le cadre d'alliances les plus larges possible pour y arriver, et d'un mécanisme annuel d'ajustement. « Pour

atteindre cet objectif, et celui visant l'amélioration des normes du travail, il est essentiel de nous unir aux autres organisations progressistes, y compris celles qui œuvrent auprès des non-syndiqués », a fait valoir le président de la CSN.

Déjà, plusieurs groupes prévoient organiser des mobilisations autour de la Journée mondiale pour le travail décent, le 7 octobre. « La CSN sera assurément de ce rendez-vous. Un salaire minimum à 15 \$ l'heure, c'est une revendication qui est atteignable », conclut Jacques Létourneau. ■



Jacques Létourneau, président de la CSN, et Josée Lamoureux, économiste au Service des relations du travail de la CSN

au Canada. Ainsi, le fardeau fiscal des entreprises a grandement diminué au Québec, le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement passant de 34,5 % en 1998, à 24,1 % en 2008, puis à 18,8 % en 2012.

Par ailleurs, le concept de « salaire viable » est au cœur des revendications de plusieurs mouvements sociaux en Amérique du Nord qui réclament un salaire minimum suffisant pour sortir un travailleur ou une travailleuse de la pauvreté. Ce seuil considère l'ensemble des dépenses d'une famille pour des activités jugées normales, mais aussi pour participer

NÉGOCIATIONS COORDONNÉES DANS LE SECTEUR DE L'HÔTELLERIE UNE HISTOIRE À SUCCÈS DEPUIS 30 ANS

Le printemps 2016 marque les trente ans de la première négociation coordonnée du secteur de l'hôtellerie au Québec. De nombreuses luttes ont été menées au fil des dernières décennies dans ce milieu et les négociations prévues à l'été 2016 nous rappellent l'importance de ce moment crucial pour les travailleuses et les travailleurs.

PAR STÉPHANIE OUELLET

Pour souligner cet anniversaire, rappelons-nous comment ce modèle a contribué, depuis ses débuts en 1986, à faire avancer les conditions de travail et de vie des professionnel·les de l'hôtellerie partout à travers la province.

Le préalable historique est l'arrivée massive à la CSN de syndicats d'hôtels, au début des années 80. Ces hôtels étaient auparavant affiliés au local 31 d'un syndicat américain, rongé par la corruption et les pratiques antidémocratiques. Entre 1980 et 1986, jusqu'à 10 000 travailleurs sont ainsi passés à la CSN par petits groupes lorsque leur convention collective arrivait à échéance. C'est en 1986 que des pionniers comme Lise Poulin, Gilles Duceppe, Jacques Lessard et plusieurs militants du secteur de l'hôtellerie ont pensé à unir les forces de tous ces syndicats pour négocier. Jean Lortie, secrétaire général de la CSN depuis 2011, également présent à l'époque, se souvient des discussions centrées sur l'idée de cesser de mettre les syndicats des différents hôtels en compétition et sur la nécessité de collaborer pour créer un rapport de force suffisant pour obtenir des gains pour tous les travailleurs et travailleuses.

Le début d'un temps nouveau

Le 10 avril 1986, les syndicats des hôtels membres de la Fédération du commerce (FC-CSN) se réunissent et adoptent le principe d'une négociation coordonnée pour l'année suivante. Le but principal de ces négociations étant évidemment d'établir un rapport de

force avec les employeurs, vu le nombre important de syndicats et de travailleurs pouvant allier leurs forces. Chaque syndicat membre est ainsi libre d'adhérer ou non à une plateforme de revendications communes, qui ont pour but d'améliorer les conditions de travail dans tous les hôtels. Chaque syndicat profite tout de même de l'autonomie nécessaire pour négocier avec son propre employeur à sa table de négociation, mais ne peut accepter une proposition inférieure à la plateforme préétablie sans consulter les comités de négociation des autres syndicats, réunis dans un comité de coordination. C'est sur le thème « On est 4000 en ville » qu'a donc lieu, au printemps 1987, la première négociation coordonnée du secteur de l'hôtellerie. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette campagne qu'a été créé le logo comportant cinq étoiles, qui est demeuré un symbole très fort dans le secteur de l'hôtellerie.

Au printemps 1990, alors que les conventions collectives émanant de la première négociation coordonnée viennent à échéance, se tient la première grande négociation provinciale des syndicats hôteliers, menée par Gilles Duceppe, coordonnateur du secteur de l'hôtellerie à la CSN. On élabore alors un système de classification des hôtels par catégorie et on avance le principe que les employé·es des hôtels d'une même catégorie doivent se regrouper et bénéficier de conditions de travail similaires. Effectivement, jusqu'à maintenant, les hôteliers étaient toujours en compétition entre eux par rapport aux

conditions de travail des employé·es et non pas par rapport à la qualité du service offert. Ainsi, harmoniser les conditions de travail permettait d'avoir un certain standard dans l'industrie hôtelière et une saine concurrence entre les hôtels de même catégorie.

Se sortir de la misère

L'objectif premier des négociations coordonnées, affirme Jean Lortie, était de sortir les travailleurs de l'hôtellerie de la misère. Lorsqu'ils sont arrivés à la CSN dans les années 1980, plusieurs syndicats étaient mal en point. Travail au salaire minimum, pas de régime de retraite ni assurance collective, pas de congés maladie ni vacances. M. Lortie se souvient de ses débuts dans le domaine : « Quand vous étiez un travailleur de l'hôtellerie et que vous vouliez emprunter, vous aviez besoin d'un endosseur. On considérait que vous étiez à un point tel dans la misère, que vous ne seriez pas capable de rembourser un prêt, de financer une voiture ou une maison. Heureusement, ce n'est plus le cas aujourd'hui », affirme-t-il avec enthousiasme.

En 1999, après six ans de sacrifices de la part des travailleuses et travailleurs en raison du ralentissement de l'économie, l'industrie se porte mieux et est même en croissance. Les travailleurs du secteur de l'hôtellerie réclament donc que les bénéfices se reflètent également sur leurs conditions de travail. Les syndicats ont vite réalisé qu'ils avaient la capacité de paralyser une industrie qui recommençait à être lucrative après plusieurs



années de crise. « Il y avait une volonté de lutter pour récupérer les gains perdus pendant ces six ans difficiles », soutient Jean Lortie. Ainsi, les négociations coordonnées ont permis de presque doubler les salaires entre 1999 et 2008, un gain substantiel pour les professionnels·les de l'hôtellerie.

La CSN derrière les travailleurs

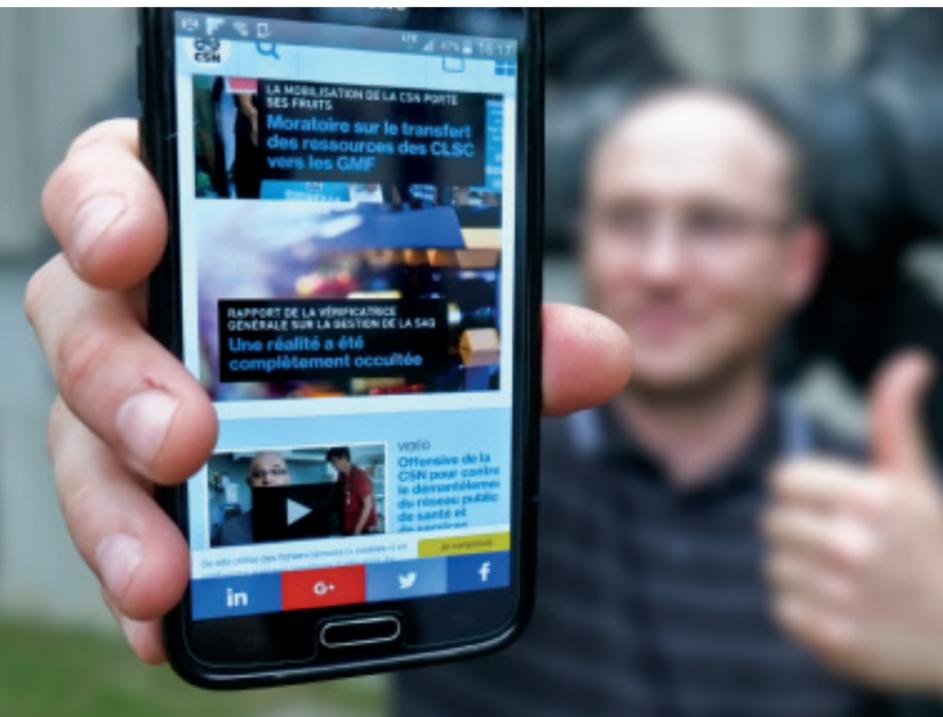
Évidemment, l'implication de la CSN tant sur le plan financier que logistique est déterminante lorsqu'il s'agit du succès d'une négociation coordonnée. Le Fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP) a effectivement été un outil de taille pour la mobilisation, la négociation, la formation et pour la visibilité avec laquelle les syndicats locaux ont pu faire valoir leurs revendications et gagner leurs luttes. À elle seule, une négociation coordonnée entraîne des coûts approximatifs de quatre millions de dollars. Au total, plus d'une dizaine de milliers de dollars du FDP ont été investis dans chaque syndicat à un moment ou à un autre où ces ressources étaient cruciales à l'obtention d'un gain pour les travailleurs.

Victoires et sacrifices

Les négociations coordonnées ont mené à la victoire les syndicats de l'hôtellerie, mais elles ont aussi apporté leur lot de défis en cours de route. « Les syndicats ont dû sacrifier une partie de leur autonomie pour assurer cette forte solidarité, un compromis politique important qui a exigé beaucoup de maturité des acteurs impliqués, explique Jean Lortie. Ce type de négociation a amené les syndicats à travailler ensemble, ce qui n'est pas naturellement acquis dans cette industrie compétitive, et à faire des compromis sur leurs objectifs de négociation à court terme pour l'intérêt collectif du secteur, à long terme. Effectivement, l'immense rapport de force qu'exerçait la négociation coordonnée sur l'employeur a permis plusieurs gains sur le plan des conditions de travail. La sixième semaine de vacances, l'ajout d'une journée de maladie, des hausses de salaire importantes, la reconnaissance des travailleurs par leur employeur et une prime de départ à la retraite ne sont que quelques-unes des victoires obtenues par les salarié·es du secteur hôtelier.

- 01 En 1999, **Jean Lortie** s'adresse aux salarié·es de l'hôtellerie.
- 02 **Gérald Larose**, ancien président de la CSN, et **Lise Poulin**, une des pionnières de la négociation coordonnée, devant l'Hôtel Gouverneur à Montréal, en 1996.
- 03 En 2009, des employé·es manifestent devant l'hôtel Four Points Sheraton.
- 04 Le 23 août 2012, **Michel Valiquette**, trésorier de la FC-CSN et responsable du secteur de l'hôtellerie, encourage les employé·es pendant l'occupation du Château Champlain.
- 05 9 juillet 2005. Premier jour de grève à l'hôtel Ritz-Carlton de Montréal.
- 06 Pause pendant l'occupation du Château Champlain, le 23 août 2012.

De nos jours, les jeunes qui commencent à travailler dans l'hôtellerie ne gagnent plus le salaire minimum pendant les vingt premières années de leur carrière, ils ne commencent pas leur vie professionnelle dans la misère, ils font partie de la classe moyenne, ont de bonnes conditions de travail et sont considérés comme essentiels au roulement de l'industrie du tourisme. Ils peuvent fièrement dire qu'ils participent à la création d'une richesse locale primordiale et irremplaçable pour la santé économique et sociale du Québec. Le tout, grâce au succès du modèle des négociations coordonnées et des luttes acharnées des travailleuses et des travailleurs syndiqués du secteur de l'hôtellerie. L'appui que leur a apporté la CSN a évidemment été d'une importance capitale tout au long de ces combats pour de meilleures conditions de travail. Tant pour la négociation et la mobilisation que pour la reconnaissance des travailleurs, les négociations coordonnées ont prouvé être un modèle efficace et un outil de taille pour mener à terme les luttes dans le secteur de l'hôtellerie. ■



SITE WEB

LE NOUVEAU VISAGE BRANCHÉ DE LA CSN

La CSN consolide sa position de leader syndical en matière de technologie numérique en adoptant un nouveau look sur le Web. Le site de la CSN (csn.qc.ca) a été redessiné de A à Z.

PAR MARTIN ROBERT

PHOTO : CÉDRIC MARTIN

Le nouveau site est beaucoup plus convivial, facilite la navigation et, surtout, dispose d'un moteur de recherche très puissant qui repère facilement l'information. D'ailleurs, tout y est désormais réuni en thématiques comme, par exemple, les secteurs public et privé, la condition féminine, l'éducation, la langue et la culture, la santé et la sécurité du travail, l'environnement, etc.

«La CSN a été la première organisation syndicale à se doter d'un site Internet en 1995, mais avec les années, l'ancien site ressemblait à du spaghetti. Dans ce méli-mélo d'informations, nos organisations, nos syndicats

et nos membres ne s'y retrouvaient plus, confirme Jacques Létourneau, président de la CSN. Notre nouveau site répond à un besoin réel et à une résolution adoptée lors du 64^e congrès de mai 2014.»

Il aura fallu des mois de travail pour classer minutieusement les informations présentées dans l'ancien site. De même, le débroussaillage des pages Web qui étaient reliées entre elles a nécessité temps et patience. Après de nombreuses réunions de conception, l'équipe du Service des communications de la CSN, en collaboration avec la coopérative de travail Koumbit spécialisée

dans le domaine des technologies numériques, a développé cette nouvelle plateforme CSN simple et adaptée à tous les types d'appareils, qu'ils soient fixes ou mobiles.

Un contenu bien ordonné pour mieux communiquer

Le site de la CSN permet de suivre l'actualité syndicale, de présenter les nouveaux syndicats qui se joignent au mouvement et de détailler les luttes en cours tout comme les victoires de nos 325 000 membres.

Aussi, vous pouvez naviguer aisément parmi la vaste collection numérique de la CSN. Lisez et recherchez des nouvelles publiées depuis 2002, regardez les vidéos d'actualité et les photoreportages produits par le Service des communications et consultez la documentation étoffée comme nos mémoires, nos rapports de recherche et analyses, nos guides et tout autre type de publication.

«L'infrastructure du nouveau csn.qc.ca permettra un arrimage avec les fédérations, les conseils centraux et les syndicats affiliés et pourra éventuellement leur servir pour construire leur propre site», notent les concepteurs du nouveau site et conseillers syndicaux au Service des communications de la CSN, Richard Hink et Mathieu Murphy-Perron. Le site de la CSN utilise le logiciel «WordPress», à la base du quart des sites Web mondiaux. Il s'agit de l'un des logiciels disponibles les plus faciles à utiliser.

L'un des objectifs avoués de la refonte du site est de favoriser le partage des valeurs du mouvement sur Internet. D'ailleurs, sur la page d'accueil, la CSN vous invite à vous abonner dès maintenant à *En mouvement*, notre nouvelle infolettre hebdomadaire qui paraîtra dès la rentrée de septembre pour remplacer l'*Info-austérité*. Ces nouveaux outils modernes et incontournables nous projettent vers l'avenir. Sans conteste, ils favoriseront une meilleure communication avec nos membres. ■

RÉSOLUTION 11.1 DU 64^e CONGRÈS

«Que la CSN soutienne les fédérations et les conseils centraux dans le développement d'une plateforme de communication (site Web, page Facebook, forum de discussions) et qu'elle développe des outils de formation et de prise en charge (sessions, capsules, formation en ligne, guides, etc.) sur l'utilisation des médias sociaux afin d'intégrer ces nouveaux moyens dans les communications avec les membres.»

CAMPAGNE ORIGINE QUÉBEC DE LA SAQ UNE RÉUSSITE TOUTE QUÉBÉCOISE

Il y a deux ans, la SAQ lançait une nouvelle marque qu'elle accompagnait d'un plan de commercialisation pour promouvoir les produits du terroir québécois. Le succès de cette opération ne cesse d'étonner, au grand bénéfice des producteurs, des consommateurs et de l'économie québécoise. Rencontre avec trois membres du Syndicat du personnel technique et professionnel de la SAQ qui sont au cœur de cette opération.

PAR PIERRE-LUC BILODEAU

PHOTO : CÉDRIC MARTIN

Les produits alcooliques du Québec ont longtemps souffert d'une perception négative auprès des consommateurs qui se montraient souvent réticents à consommer des produits de chez nous. «Cependant, le vent est en train de tourner, affirme Martine Provost, analyste marketing. Les gens avaient certains préjugés, surtout au sujet des vins. Nous avons voulu leur démontrer qu'il y avait d'excellents produits à découvrir.» L'une des stratégies élaborées par l'équipe des experts-produits pour s'attaquer à ces préjugés et pour promouvoir ces vins fut d'organiser des dégustations à l'aveugle lors de salons de vin. «Les clients préféraient en majorité les vins québécois aux vins français», rappelle-t-elle.

À travers des événements promotionnels, un travail de sensibilisation a donc été effectué. Des producteurs ont notamment été invités en succursale lors de dégustations pour parler de leurs produits, ce qui a séduit plusieurs consommateurs. Peu à peu, ceux-ci ont appris à découvrir et à apprécier les vins québécois avec leurs caractéristiques uniques liées à l'utilisation de cépages adaptés à notre réalité climatique. «Il y a encore du travail à faire, mais jusqu'à maintenant, la campagne est un succès», conclut Martine Provost. En effet, les ventes de vins québécois ont augmenté de plus de 80 % au cours de la dernière année, ce qui s'avère un franc succès, facilité par la présence de sections Origine Québec dans plus de 260 succursales.

De dégustation en dégustation, les Québécois ont appris à apprécier bon nombre de produits québécois, de l'hydromel aux produits de l'érable, en passant par les alcools à base de petits fruits, sans oublier les différentes gammes de cidre. La création de la marque Origine Québec a également contribué à leur apporter une notoriété, une



De gauche à droite : François Primeau, Martine Provost et Joseph Tartaglia

mise en valeur appréciée des producteurs québécois, dont les produits sont en compétition avec ceux du monde entier.

La qualité au rendez-vous

«Si le volume des ventes a augmenté, c'est surtout en raison de la qualité des produits, qui a fait de grands pas au cours des dernières années, en particulier dans le domaine des vins, assure François Primeau, agent d'information au développement des affaires pour la campagne Origine Québec. Pour mener la campagne Origine Québec, les astres étaient alignés : les vins locaux arrivaient à maturité, alors que les consommateurs voulaient les découvrir et que la volonté du gouvernement et de la SAQ était au rendez-vous.» Il rappelle par ailleurs qu'il s'agit d'une jeune industrie : «Les premières vignes ont été plantées au Québec il y a 30 ans, et le premier vin à être

commercialisé a été vendu à la SAQ en 1996. On commence donc à récolter les fruits d'un travail de longue haleine. Aujourd'hui, il ne fait plus de doute que la qualité est au rendez-vous.»

Les professionnel-les de la SAQ ont d'ailleurs un rôle à jouer dans l'amélioration des produits. Le chimiste Joseph Tartaglia, qui œuvre au sein du service de gestion de la qualité, accompagne les producteurs dans leur démarche pour développer de meilleurs produits. «Pour tous les vins, peu importe leur origine, il y a toujours un risque de détérioration. Nos analyses chimiques permettent de guider les producteurs dans leurs efforts pour corriger les anomalies et ainsi s'assurer qu'ils correspondent aux normes.» Selon Joseph Tartaglia, ce service d'analyse gratuit contribue à améliorer les vins québécois d'année en année. ■

Profession sage-femme Pour une véritable reconnaissance

PAR ARIANE GAGNÉ



CÉDRIC MARTIN

Les sages-femmes exercent une profession exceptionnelle. Dotées de compétences multiples et d'un grand sens de l'empathie, elles peuvent être appelées à assister un accouchement ou à répondre à une situation urgente à tout moment. En quelques mots: les sages-femmes concrétisent à elles seules le sens du mot vocation.

« Nous ne savons jamais de quoi la journée sera faite », souligne d'emblée Claudia Faille, qui quitte le poste de la présidence du Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ), après sept ans à en assurer les fonctions. Lorsqu'une sage-femme reçoit un appel, elle doit être en mesure d'évaluer très rapidement la situation. Et elle peut être demandée à toute heure pour un accouchement ou un suivi urgent. « Il nous arrive de rentrer très tard après une nuit de travail et de nous faire rappeler deux ou trois heures après. Ça aussi, c'est notre réalité. »

Pour pouvoir pratiquer au Québec, les étudiantes sages-femmes doivent compléter une formation de quatre ans à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Bon an mal an, de 20 à 25 sages-femmes obtiennent leur diplôme, mais le manque d'accessibilité aux services dans plusieurs régions demeure criant. Selon

un sondage CROP réalisé en 2010, une femme sur quatre souhaiterait accoucher à domicile ou dans une maison de naissance. « Les sages-femmes sont les seules professionnelles à répondre à leur demande, souligne Claudia Faille. À certains endroits, les femmes ne s'inscrivent même plus sur les listes d'attente, car elles sont convaincues de ne pouvoir obtenir de place. Et on ne parle que des régions où les services sont disponibles! »

La Politique de périnatalité 2008-2018 du gouvernement du Québec prévoit pourtant que les sages-femmes devraient assister 10 % de tous les accouchements d'ici 2018. « On est passé de huit maisons de naissance en 2008 à treize en 2016, alors que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en prévoyait vingt et une pour 2018. De plus, le nombre de suivis complets et d'accouchements, qui se situe autour de 3 % par année, est encore bien en deçà de l'objectif fixé », déplore la présidente sortante du RSFQ.

Pour atteindre cette cible, le gouvernement devrait donner un soutien concret au programme universitaire, pour l'attraction et la rétention des sages-femmes, pour la promotion de la pratique et celle de l'accouchement naturel qui diminue les interventions

obstétricales non nécessaires. Ces éléments sont cruciaux. « Malheureusement, il faut se battre contre le lobbyisme médical et la méconnaissance de notre pratique chez bien des professionnel·les de la santé », renchérit Claudia Faille.

Les conditions de pratique des sages-femmes laissent quant à elles encore à désirer, même si leur ténacité leur a permis de réaliser certains gains.

Une première négociation difficile

« La première entente conclue en 2004 avec le MSSS, alors sous l'autorité de Philippe Couillard, devait être complètement revue, puisqu'elle avait été négociée sans aucun rapport de force », précise Claudia Faille, qui s'est impliquée au comité de négociation en 2006, un an après avoir reçu son diplôme. Lors de cette première négociation, les salaires sont revus à la baisse. Alors que les sages-femmes gagnaient de 50 000 \$ à 55 000 \$ entre 1994 et 1999, époque où des projets-pilotes étaient en place avant la légalisation de la profession en 1999, leur salaire au premier échelon chute à 42 000 \$ en 2004. Les sages-femmes sont outrées. C'est alors que le RSFQ prend une entente de service en 2009 avec la Fédération



MICHEL GIROUX



CLEMENT ALLARD



MICHEL GIROUX



MAXIME PICARD

des professionnelles (FP-CSN) afin d'accompagner les sages-femmes dans l'amélioration de leurs conditions de travail et le développement de la profession. C'est à ce moment que Claudia devient présidente du RSFQ.

Lorsque Claudia Faille prend la relève de la présidence, elles sont prêtes à livrer la bataille. « On doit à Céline Lemay avant moi d'avoir fixé les fondements de la pratique », tient-elle à préciser. On arrivait à une deuxième étape. Avec le soutien indéfectible de la FP-CSN, la pression s'accroît et les actions de visibilité se multiplient pour sensibiliser l'opinion publique à leur réalité. Des comités de relations de travail, de mobilisation et de négociation sont mis en place. À l'époque, de nombreuses sages-femmes accumulent les heures supplémentaires sans être payées en retour. N'ayant pas encore acquis le réflexe de revendiquer leurs droits, elles n'utilisent pas les mécanismes prévus à l'entente. Une sage-femme est donc désignée pour la faire respecter.

En 2004, la prime qu'elles recevaient pour la garde s'élevait à 3600 \$ par année. Autant dire qu'elles étaient rémunérées 1 \$ l'heure de garde pour être disponibles 10 jours sur 14, 24 heures sur 24, afin de répondre à toute éventualité. « Il a fallu se battre pour défendre notre modèle de pratique centré sur la continuité, donc sur la garde », évoque Claudia Faille. Cette continuité favorisée par la garde permet aux sages-femmes de répondre

directement aux besoins des femmes et des familles; elle apporte d'excellents résultats, diminue les coûts de suivis et d'accouchement et favorise une plus grande satisfaction de la clientèle. Il en résulte également une augmentation des accouchements naturels, de l'allaitement maternel, de l'autonomie et de l'empowerment pour les femmes et les familles.

Des lacunes à corriger

Des lacunes importantes subsistent pour que les conditions de travail des sages-femmes, notamment celles qui sont reliées à la garde, soient à la hauteur de leur travail et de leur responsabilité.

En 2010, alors que s'amorce la deuxième négociation de leur entente avec le gouvernement, l'ampleur de la tâche est très vaste. Certes, elles réalisent certaines avancées, dont l'obtention de congés sans solde, le financement d'activités de perfectionnement, la prime de consolidation et d'attraction pour la responsable des services de sage-femme, mais des demandes importantes

- 01 **Claudia Faille**, présidente sortante du Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ)
- 02 Le 30 octobre 2013, les sages-femmes se rendent devant les bureaux montréalais de la première ministre Pauline Marois, à Montréal
- 03 Dans la nuit du 5 au 6 juin 2013, les sages-femmes veillent devant l'Assemblée nationale
- 04 Le 18 octobre 2013, les sages-femmes rendent visite à la ministre péquiste Diane De Courcy
- 05 Le 3 juillet 2013, devant le bureau de Réjean Hébert, ministre péquiste de la Santé et des Services sociaux

restent toujours lettre morte, tel le modèle de rémunération qu'elles souhaitent plutôt basé sur les suivis complets que sur les heures supplémentaires, à l'image des pratiques autonomes à travers le Canada.

Une des demandes centrales lors de la dernière négociation était la bonification du forfait de garde, qui finalement sera modifié à la hausse pour atteindre 8250 \$. « Ceci représente dans les faits un peu plus de 2 \$ l'heure de garde. C'est un peu mieux, mais toujours largement insuffisant. »

La politique de remboursement du kilométrage n'est toujours pas adaptée à la réalité des sages-femmes, dont le travail exige de nombreux déplacements, souvent à partir de leur domicile. « Les employé·es et les cadres du gouvernement sont remboursés à partir de leur point de service pour leurs déplacements, ce qui ne s'applique pas à notre travail. Nous devons à tout moment être en mesure de nous déplacer », explique-t-elle. Encore une fois, c'est une fin de non-recevoir de la part du gouvernement. Autre refus encaissé par les sages-femmes: l'intégration à l'entente des primes et des conditions dont bénéficient depuis 2008 celles qui œuvrent dans le Grand Nord. « Elles s'occupent de clientèles qui présentent des caractéristiques particulières et sont en plus responsables de la formation théorique et pratique des sages-femmes autochtones. Leurs conditions doivent officiellement être consignées à l'entente. »

La négociation de 2016 présente donc plusieurs défis. Le gouvernement a la possibilité de régler rapidement cette négociation, s'il se met en mode écoute et gros bon sens. Malheureusement, il semble très peu pressé à négocier. « Je ne serai plus à la présidence du RSFQ, mais j'accompagnerai le comité de négociation jusqu'à la conclusion d'une entente satisfaisante. Ma contribution au cours des sept dernières années me rend fière et satisfaite du travail accompli, même s'il reste beaucoup à faire », conclut Claudia Faille. ■

Construction TRAVAILLER avec la CSN-Construction

PAR MARTIN PETIT

Le secteur de la construction vient tout juste de traverser sa période légale de maraudage. S'étendant du 1^{er} au 31 mai 2016, celle-ci précédait le vote postal prévu entre le 1^{er} et le 20 juin.

Le thème retenu par la fédération, TRAVAILLER avec la CSN-Construction, expose bien la dynamique des travailleuses et des travailleurs de ce secteur. Ce scrutin syndical organisé par la Commission de la construction du Québec touche plus de 175 000 travailleuses et travailleurs qui œuvrent dans les quatre secteurs de la construction. Les résultats devraient être connus au courant du mois d'août.

Durant tout le mois de mai, les élu-es, les délégué-es, les militantes, les militants et tous les salarié-es de la fédération et de la confédération ont parcouru les chantiers afin d'expliquer les différences fondamentales qui existent entre le syndicalisme pratiqué par la CSN-Construction et celui, bien différent, pratiqué par les autres syndicats de la construction.

Que ce soit la structure démocratique, l'ouverture de ses instances, l'approche et les suivis personnalisés, la qualité des services offerts ou tous les combats menés sur le terrain afin de défendre la diversité des réalités de ses membres, la CSN-Construction se distingue clairement des autres organisations syndicales.

La structure des délégués

La structure des délégué-es régionaux de la CSN-Construction qui a été mise en place depuis plus de deux ans a été reconduite lors du dernier congrès. Des militantes et militants continueront donc à sillonner les chantiers du Québec afin de rencontrer les membres de la fédération et non pas, comme d'autres le font, uniquement en période de maraudage. En collaboration avec les conseillers syndicaux, les délégué-es régionaux sont



Très tôt, le matin du 9 mai, dans toutes les régions du Québec, s'est tenue la distribution d'un numéro spécial du *Bâtisseur*, premier journal syndical du secteur de la construction. À Montréal (1, 2, 4) et à Québec (3).



type de négociation préconisé par la CSN se démarque complètement des autres approches. La fédération élabore d'abord ses demandes dans le cadre d'assemblées qui regroupent entre eux les métiers et les occupations afin de bien cerner leurs revendications.

L'ancienneté et la sécurité d'emploi

La CSN-Construction revendique la reconnaissance de l'ancienneté ou une forme de sécurité d'emploi depuis très longtemps. Que ce soit l'entrée et la sortie d'un chantier, le droit de rappel ou l'avancement des conditions salariales, la reconnaissance de l'ancienneté et la sécurité d'emploi améliorent toujours la condition des salarié-es.

La fédération demande le renforcement des mécanismes liés au droit de rappel des présentes conventions collectives, en lui associant une forme d'ancienneté par métier ou par occupation ou par entrepreneur, c'est-à-dire, l'ancienneté qu'un travailleur ou une travailleuse accumule auprès d'un même entrepreneur, calculée sur une période de 12 mois, une fois la période d'essai du travailleur complétée. Ainsi, lors de mises à pied, les travailleurs ne bénéficient pas de cette sécurité d'emploi seront les premiers touchés; ensuite, les autres travailleurs suivront par ordre décroissant d'ancienneté, pour autant que ceux qui demeureront en emploi puissent effectuer les tâches normalement associées au travail disponible.

LOUISE LEBLANC (3); MICHEL GIROUX (1, 2, 4)

Le droit de rappel s'effectue, quant à lui, dans l'ordre inverse des mises à pied, tant que le travailleur rappelé est apte à effectuer les tâches normalement associées au travail disponible au moment de son rappel.

La CSN-Construction travaille à ce que cette demande, toujours d'actualité, intègre les conventions sous une forme ou sous une autre, et ce, quoi qu'en disent certaines autres organisations. ■

la pour veiller à l'application des normes de santé et de sécurité et des conventions collectives, et pour conseiller les membres dans différents dossiers qui les préoccupent.

La négociation

Au delà de tout le travail accompli par la fédération en soutien à ses membres, la CSN-Construction participe aux négociations avec les autres centrales. Toutefois, le



PHOTOS: QUÉBEC, CLEMENT ALLARD; SAINT-LAMBERT, RAYMOND LEBLANC

Champlain Regional College Pour des cégeps autonomes

PAR CHU ANH PHAM

S'il est courant de voir des universités posséder des campus éloignés de l'établissement principal, c'est plutôt rare avec les cégeps. Le cégep Champlain Regional College (CRC) est le seul établissement d'enseignement collégial multirégional au Québec: les campus Saint-Lambert en Montérégie, St. Lawrence à Québec et Lennoxville en Estrie offrent des services aux étudiants tandis que le siège administratif se situe à Sherbrooke.

Cinq syndicats d'enseignantes et d'enseignants, de personnel de soutien et de professionnel-les des campus St. Lawrence et Saint-Lambert réclament depuis plusieurs mois une intervention du gouvernement du Québec pour qu'une entière autonomie soit reconnue à chacun des deux campus. De plus, à la suite d'un vote dans leur assemblée respective, il n'y aura plus de représentants au conseil d'administration du CRC jusqu'à ce qu'on corrige les problèmes institutionnels. «Nous estimons qu'il y a un véritable problème structurel au sein du conseil d'administration, qui ne permet pas à notre région d'être bien représentée. Nous avons voté

une telle mesure parce que nous refusons d'accorder une quelconque légitimité à cette structure défaillante», explique la présidente du Syndicat des enseignants du Cégep Champlain (Saint-Lambert), Christine Kerr.

Une autonomie complète permettrait d'obtenir tous les leviers décisionnels et financiers pour bien répondre aux besoins de leurs étudiants et de leur communauté. Actuellement, les services directs aux étudiants sont insuffisants, voire parfois absents. Selon une récente étude de la firme MCE Conseils, cette défaillance s'explique de différentes façons. Alors que d'autres cégeps de taille équivalente emploient 623 personnes à temps plein, le CRC compte 521 employé-es. De plus, les ratios personnel de direction/étudiants et personnel de direction/personnel géré y sont beaucoup plus élevés, ce qui affecte la productivité.

Le CRC ne reçoit qu'une seule enveloppe budgétaire comme n'importe quel autre établissement. Cette enveloppe est divisée entre les trois campus et l'administration centrale, ce qui entraîne une sous-emploi chronique d'employé-es de soutien et de

01 **Richard Garneau**, employé de soutien et **Lisa Birch**, professeure, Collège St. Lawrence à Québec

02 **Christine Kerr**, professeure et **Natalie Doyon**, employée de soutien, Collège Saint-Lambert



professionnel-les, qui nuit à la prestation de services directs aux étudiants. S'ils étaient autonomes, le personnel augmenterait dans chaque campus, notamment par le rapatriement des postes actuels du siège social. Pour le campus St. Lawrence, ces ajouts sont estimés à une quinzaine, dont trois postes d'enseignant et sept postes de personnel de soutien à temps plein.

De plus, l'autonomie modifierait la composition des conseils d'administration en privilégiant une meilleure représentation de la communauté immédiate, ce qui orienterait les décisions dans le meilleur intérêt de chaque campus. «Si on prend l'exemple du représentant du personnel de soutien au conseil d'administration, chaque campus n'est représenté qu'une seule fois aux douze ans pour trois ans, en raison d'une rotation qui se déroule chaque trois ans et qui implique quatre lieux. C'est inacceptable! D'autant plus que la Loi sur les collèges prévoit une représentation continue du personnel de soutien par voie d'une élection par les pairs. Actuellement, le personnel de soutien du siège social de Sherbrooke fait partie de la rotation au même titre que les autres campus alors qu'il n'accueille aucun étudiant. C'est une véritable anomalie!», explique Richard Garneau, président du Syndicat des employés de soutien de St. Lawrence.

Selon les estimations de MCE Conseils, accorder l'autonomie aux trois campus étudiants nécessiterait un investissement d'environ 2 millions de dollars, selon les règles budgétaires de 2015 et en se basant sur les allocations fixes. Reste à voir si le gouvernement saura être à l'écoute. ■

UCCO-SACC-CSN

15 ans de solidarité



PAR DAVE PARENT

Le Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) a tenu, lors de la première semaine du mois de mai, sa 6^e Assemblée nationale générale sous le signe de la solidarité et de l'appui à la négociation. Rappelons que les membres du syndicat sont sans contrat de travail depuis deux ans.

Dans son discours d'ouverture, le président national sortant, Kevin Grabowsky, a lancé un appel à l'implication des délégué-es et à la solidarité des membres: «Notre syndicat célèbre son 15^e anniversaire. Nous pouvons donc dire que nous sommes à l'âge de l'adolescence, mais j'ajouterais qu'il est temps d'arrêter de se comporter comme des adolescents. Nous avons besoin de tous les membres en appui à la négociation et nous devons démontrer toute l'unité dont nous sommes capables pour que le Conseil du trésor comprenne que nous sommes forts et solidaires.»

Beaucoup de travail a été accompli au cours de cette semaine. Les délégué-es ont été informés sur l'état actuel de la négociation avec le gouvernement Trudeau et sur les défis à venir. Le comité de négociation a de nouveau été mandaté pour défendre à tout prix le programme de congés de maladie des agents correctionnels, le principal point d'achoppement de l'actuelle négociation. Les négociateurs gouvernementaux refusent d'aborder les autres enjeux de la convention collective tant que le syndicat n'aura pas accepté de faire des concessions à ce chapitre. Le gouvernement voudrait que tous les fonctionnaires fédéraux adhèrent à un seul et même programme de congés de maladie.

Mais voilà, les agentes et les agents correctionnels considèrent leur réalité différente de celle des autres fonctionnaires. «Le gouvernement ne peut pas faire du mur à mur avec son programme de congés maladie, il doit prendre en considération nos conditions de travail particulières, notre travail comportant son lot de dangers. Nous sommes des premiers répondants et nous passons nos



En haut, **Jason Godin**, nouveau président d'UCCO-SACC-CSN, élu par acclamation à la dernière assemblée générale. Ci-dessus, les agents correctionnels demandent au gouvernement fédéral de tenir compte de leurs conditions de travail particulières dans la négociation de leurs congés de maladie.

journées derrière les murs de nos pénitenciers avec les pires criminels du pays. Nous sommes beaucoup plus exposés aux blessures et au syndrome de stress post-traumatique que bien d'autres travailleurs du secteur public», a lancé le nouveau président national d'UCCO-SACC-CSN, Jason Godin, élu par acclamation au cours de l'assemblée générale.

L'implication syndicale des plus jeunes membres d'UCCO-SACC-CSN n'est pas acquise. Celles et ceux qui n'ont pas vécu les batailles du passé semblent croire que leurs conditions de travail sont tombées du ciel. Certaines déléguées en étaient à leur première expérience dans une assemblée générale. «Ce qu'on peut apprendre à l'assemblée nationale générale, c'est énorme en termes de constitution et de procédures. Pour moi, c'est une expérience qui est extrê-

mement riche et je compte la ramener dans mon établissement», témoigne Caroline Beaucauge, une jeune congressiste venant de l'établissement de Joliette.

Moments d'émotion

Plusieurs membres émérites ont été honorés durant l'assemblée. Leur implication et leur dévouement ont été salués. L'un d'eux, John Bruce, a parlé avec émotion de sa relation avec la CSN: «Je tiens à remercier les employé-es de la CSN, avec qui j'ai entretenu une relation professionnelle exceptionnelle. Ces gens travaillent d'arrache-pied afin que notre syndicat puisse évoluer, que les agentes et les agents correctionnels atteignent leurs objectifs et qu'ils soient reconnus pour le travail qu'ils effectuent. Nous ne serions pas là où nous en sommes sans eux.» ■

Se syndiquer

STT LES BRASSEURS RJ Comment brasser un syndicat CSN en trois jours

Depuis six ans, Kevin Villeneuve occupe le poste de technicien à l'enfûtage chez Les Brasseurs RJ. Tout comme ses quelque 70 collègues, il est très fier des produits fabriqués par la plus importante brasserie régionale du Québec, située sur la rue De La Roche à Montréal (l'ancienne brasserie McAuslan achetée par Les Brasseurs RJ en 2013) et connue pour ses marques populaires telles la Belle Gueule, la Cheval Blanc et la Tremblay.

PAR LYLE STEWART
PHOTO : MICHEL GIROUX

Délégué dans l'ancienne organisation syndicale (TUAC 501), Kevin Villeneuve croit que le syndicat affilié à une organisation américaine était trop éloigné des membres. Pire, lui et ses pairs ont constaté un net recul dans leurs conditions de travail par rapport aux autres brasseries régionales et surtout par rapport aux trois géants transnationaux de l'industrie brassicole au Québec: Molson-Coors, Labatt et Sleeman. «Nous n'étions vraiment pas satisfaits de ce local, nous confie-t-il. Lorsqu'on essayait de régler des problèmes à l'usine, il fallait toujours passer par la centrale, la FTQ. On n'avait jamais la chance de résoudre nos difficultés à l'interne.» Ce manque de contrôle sur leur propre destin se faisait le plus sentir lorsqu'ils avaient à négocier leur convention collective: «L'ancien syndicat négociait sans même nous parler», renchérit M. Villeneuve.

Ce n'est plus le cas. Kevin Villeneuve est le président du tout nouveau Syndicat des travailleuses et travailleurs Les Brasseurs RJ-CSN, qui est affilié à la Fédération du commerce (FC-CSN) depuis l'obtention de leur nouvelle accréditation, le 4 février dernier.

Le changement d'allégeance syndicale s'est réalisé très rapidement. Après un premier contact l'été dernier avec Renaud Ledoux, conseiller à la syndicalisation, ils ont choisi la semaine entre Noël et le Jour de l'An pour entamer le processus de

signature des cartes. En seulement trois jours, la grande majorité des membres de l'unité avaient signé leur carte d'adhésion à la CSN. «Ça s'est passé excessivement vite, s'est exclamé Renaud Ledoux. J'ai déjà connu des campagnes de syndicalisation qui ont duré deux ans!»



Le conseiller lève son chapeau aux nouveaux membres: «C'était comme un exemple type; ils étaient très bien structurés et tout le monde respectait les mots d'ordre à la lettre.» Cet enthousiasme a débordé dans l'organisation de leur syndicat. «Il y a eu une très forte participation à leur première assemblée, remarque Renaud Ledoux. Il y avait des travailleurs de nuit,

des jeunes. Plusieurs d'entre eux portaient déjà des tuques CSN!»

Nouveau climat de confiance

Le prochain défi, c'est de négocier une première convention collective digne d'un syndicat CSN. À cette fin, les premiers pourparlers ont été entamés le 10 juin. Selon Martin Pagé, conseiller syndical à la FC-CSN, il y a du pain sur la planche: «Il faut renégocier la convention collective au complet, surtout sur le plan salarial afin de rattraper les salaires du secteur. C'est le plus gros enjeu et la priorité des membres. C'est également important d'obtenir du temps de libération syndicale afin de donner les moyens aux représentants syndicaux de remplir leurs obligations.»

Pour Kevin Villeneuve, l'autonomie syndicale est primordiale. Les membres détiennent enfin leur propre accréditation, et il faut que l'employeur respecte le fait que les travailleuses et travailleurs de Les Brasseurs RJ ont leur mot à dire sur leurs conditions de travail.

Le président syndical constate déjà une nouvelle atmosphère au sein du syndicat de la brasserie. «Quand nous avons un problème, ça se règle ici, explique Kevin Villeneuve. Si un travailleur signale une lacune en santé-sécurité au vice-président responsable du dossier, il s'en occupe tout de suite. Maintenant que notre comité exécutif travaille dans l'entreprise, ça marche beaucoup mieux.» ■



GRÈVE GÉNÉRALE CHEZ SUCRE LANTIC

Une entente de principe finalement adoptée

Les travailleuses et les travailleurs de la compagnie Sucre Lantic sont retournés au travail après avoir adopté le dimanche 5 juin une entente de principe, ce qui leur a permis de conserver leur régime de retraite à prestations déterminées et d'obtenir une augmentation de salaire de 11,3 % étalée sur cinq ans.

« Il était hors de question d'accepter à quelque niveau que ce soit des disparités de traitement entre les nouveaux salarié-es et les plus anciens », a commenté le président du STT de Sucre Lantic (FC-CSN), Marc L'Heureux.

Rappelons que Sucre Lantic voulait créer deux classes de salarié-es en obligeant les nouvelles personnes embauchées à devoir attendre huit ans avant d'atteindre le dernier échelon salarial. L'employeur voulait également imposer le régime de retraite à cotisation déterminée aux nouveaux employé-es, et faciliter l'usage de la sous-traitance.

« Les salarié-es ont tenu leur bout et ont refusé tous les reculs que voulait imposer l'employeur », a conclu David Bergeron-Cyr, vice-président à la Fédération du commerce (FC-CSN). **A. G.**

À LA LIBRAIRIE

Les mots d'un gars de shop

Alain Longpré, CSN, 2016, 120 pages

Chicane, réconciliation, trêve, consensus

Depuis quelques années, je contribue à la chronique « À la librairie CSN ». Ça fait partie de ma job, pourrais-je dire: je travaille à la Documentation-CSN. Alors que j'étais plongée dans une lecture, disons cérébrale, j'ai appris que la CSN s'appretait à publier les écrits d'un gars de notre organisation. Je vous avoue que je n'ai pas été tentée spontanément:

le titre me parlait peu (et si c'était écrit en joul, ai-je pensé). Mais c'était avant d'avoir la plaquette entre les mains... Puis, j'ai été conquise! Tout sourire, j'ai commencé à lire.

Les mots d'un gars de shop, c'est un recueil de 28 chroniques et quelques nouvelles parues entre 2001 et 2016, dans le journal du Conseil central de Lanaudière-CSN. Le gars, c'est Alain Longpré, de Saint-Gabriel-de-Brandon, élu du conseil central depuis près de 20 ans. La shop, c'est la Bridgestone-Firestone, mais ça aurait pu être ailleurs: il arrive que la conscience ouvrière ouvre la voie à l'action syndicale. La trentaine de textes, c'est autant de cadeaux qui mettent en relation l'individu dans sa communauté avec les forces



agissantes qui le forment, le transforment et donnent sens à sa vie.

Dans chaque histoire se raconte l'humanité: la dignité écorchée, la bonté et la générosité exprimées, l'humilité du geste posé, la colère manifestée, l'injustice dénoncée, la sensibilité à l'Autre, la solidarité. La phrase est simple et courte, syncopée; l'image, forte, comme celle

d'une chanson réaliste. Mais aussi le plaisir des sens, renouvelé: au gré des pages, j'ai entendu Lucette parler à sa pigeonne; j'ai senti, puis goûté la pluie fine au travers des arbres; j'ai touché la pierre d'Alphonse sur laquelle des ouvriers ont gravé le mot solidarité; et au garage Brousseau, j'ai vu, moi aussi, mon premier Attikamek. En filigrane, on voit poindre les enjeux qui tiennent en alerte notre gars, toujours prêt à s'indigner, pour mieux dénoncer. Parce que Les mots d'un gars de shop, ce n'est pas qu'un Longpré tranquille. **C. R.**

Les sommes recueillies par la vente du recueil sont versées au Camp Vol d'été Leucan-CSN. En vente, à 20 \$, à la librairie CSN: librairie@csn.qc.ca

LES DÉFIS

INTER GÉNÉRATIONNELS

Ce ne peut pas parler des jeunes sans parler des autres jeunes.

NELS

17-18 NOVEMBRE 2016

Confédération des syndicats nationaux

AÉROPORT DE MONTRÉAL (ADM)

Nouveau contrat de travail pour les agents de sécurité

Le 24 mai dernier, les agents de sécurité d'ADM ont voté dans une proportion de 81 % pour l'entente de principe intervenue dans la semaine du 16 mai entre les négociateurs syndicaux et patronaux. « Cette entente permet d'éviter un conflit de travail qui aurait pu être long et pénible pour tout le monde », souligne Denis Marcoux, président de la FEESP.

Réparer une injustice

Les membres du Syndicat des agents de sécurité d'ADM (SAS-ADM) ont voté pour la grève en avril parce qu'ils s'étaient vu imposer des diminutions salariales annuelles de plusieurs milliers de dollars.



Il y a plus d'un an, ADM a changé de sous-traitant afin d'assurer la sécurité de l'aéroport à l'extérieur de la zone douanière. Les 140 agentes et agents ont donc été cédés au nouveau sous-traitant (Garda) qui avait diminué les salaires avec l'approbation du

syndicat de l'époque. C'est à ce moment que le SAS-ADM a décidé de se joindre à la CSN.

L'entente prévoit des majorations de plus de 5 % pour les salarié-es avec plus de quatre ans d'ancienneté et diverses bonifications dans les échelles salariales et les primes. **D. P.**



Entre le 25 février et le 15 mai 2016, 23 nouveaux syndicats (ou accréditations) représentant 762 salarié-es ont reçu la confirmation qu'ils se joignent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

BAS SAINT-LAURENT

Grand Portage Automobiles

Tous les techniciens, commissionnaires, directeurs de pièces, et techniciens en esthétique

Grand Portage Volkswagen

Tous les techniciens, commissionnaires, directeurs de pièces, et techniciens en esthétique

Grand Portage Nissan

Tous les techniciens, commissionnaires, directeurs de pièces, et techniciens en esthétique

CŒUR DU QUÉBEC

Soucy International

Tous les salarié-es à l'exception des contremaîtres et des employé-es de bureau, de l'informatique, des employé-es de service graphique, du service de recherche et de développement et des mécaniciens et mécaniciennes prototypes

Clean International Inc.

Les laveurs

CPE Entre deux nuages

Tous les salarié-es au sens du Code du travail à l'exception de la directrice et de l'adjointe administrative

Villa du Parc

Les préposé-es aux bénéficiaires, à l'entretien ménager et à la maintenance

LAURENTIDES

Caisse Desjardins des Laurentides

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

MONTÉRÉGIE

Garderie des P'tits Trésors

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Résidence de la Gare

Les préposé-es aux bénéficiaires et le personnel de soutien

Résidence Bellagio

Tous les salarié-es à l'exception des infirmières et des employé-es de bureau

Macadam Sud (SEMACS)

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Viomax

Tous les salarié-es au sens du Code du travail à l'exception des salarié-es du secteur jeunesse

CPE du Parc

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Plein Milieu

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Habitations Tango

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Comité régional pour la déficience intellectuelle

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Hébergement jeunesse Le Tournant

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Service des opérations commerciales de RDS

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

OUTAOUAIS

CPE Petit Félix

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

Association des neurotraumatisés de l'Outaouais

Tous les salarié-es au sens du Code du travail

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

Showbus

Les conducteurs et conductrices

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 325 000 travailleuses et travailleurs venant tant du secteur public que du secteur privé. **R. D. D.**

CADENASSAGE

PLUS QU'UN MOT, UNE PROCÉDURE POUR ÉLIMINER LE DANGER À LA SOURCE

De sa racine étymologique latine *catena* qui signifie chaîne, le cadenassage est une méthode de contrôle des énergies par l'installation d'un cadenas sur un dispositif d'isolement d'une source d'énergie.



Jusqu'au début de 2016, la définition du cadenassage n'était pas présentée dans le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et les articles qui traitaient du sujet restaient très évasifs sur le sens et la portée de ce concept. La CSN, par diverses actions, a toujours martelé ses préoccupations par rapport à la mise en application et à l'efficacité du règlement sur le cadenassage, mais le gouvernement et les instances responsables tardaient à agir.

Entre-temps, le nombre d'accidents reliés au contrôle des énergies continuait de croître dans les milieux de travail, atteignant une moyenne annuelle de 1 000 accidents, dont quatre décès causés par le dégagement intempêté d'une source d'énergie. Le règlement était loin de correspondre à la réalité du travail ainsi qu'à l'évolution des outils et des techniques. Il ne garantissait pas non plus le respect de la santé, de la sécurité et

de l'intégrité physique des travailleuses et des travailleurs.

Il a fallu attendre jusqu'en 2005 pour qu'un comité multisectoriel soit mis en place avec le mandat d'identifier des procédures de cadenassage applicables sur les différents lieux de travail. Ce comité devait en outre élaborer une proposition de modification du règlement. Tout ceci a été rendu possible grâce aux efforts de la CSN et à la persévérance des syndicats. Dix ans plus tard, cette démarche aboutira à des modifications à la réglementation avec des articles concrets et intelligibles sur l'application du processus de cadenassage et d'autres méthodes de contrôle des énergies.

Vers de bonnes pratiques

Les amendements ratifiés en janvier 2016 amènent divers points qui assurent l'élimination du danger à la source. Nous trouvons, entre autres, une définition claire du

cadenassage qui vient préciser son cadre d'application. Des dispositions spécifiques dictent, en outre, la procédure d'application d'autres méthodes de contrôle des énergies. En dernier lieu, une clarification des responsabilités de l'employeur, du sous-traitant et de l'employé-e définit les exigences liées à la coordination des procédures de cadenassage.

Ces dispositions dans le règlement prônent l'intégration de tous dans l'élaboration d'une procédure de cadenassage. Les procédures sont élaborées avec l'employeur, le contremaître et les opérateurs et, ensuite, approuvées par une personne responsable dans l'entreprise. Grâce à ces modifications, le cadenassage n'est plus de la responsabilité d'un seul travailleur, encore moins d'un service, mais bien de toute l'entreprise.

Après analyse des risques, ces procédures disponibles sur les lieux de travail fournissent, sous forme de fiches, des méthodes de contrôle adaptées à chaque source d'énergie identifiée et présentent un plan de remise en marche sécuritaire de la machine. La formation, issue de la collaboration des syndicats et des employeurs, devient un élément clé du processus et constitue la pièce maîtresse de la réussite de toute procédure.

En devenant obligatoire, cette formation protège des vies. Elle garantit l'accomplissement d'un travail sécuritaire et permet à tout travailleur de se prémunir du droit de refus. Le syndicat doit veiller à l'actualisation de cette formation et s'assurer de son adéquation avec les machines, les techniques et la compétence de celles et de ceux qui les utilisent. Étant mieux formé et informé des dangers, le travailleur devient plus conscient des impacts sur sa santé, sa sécurité et son intégrité physique. Il est plus apte à contribuer à l'atteinte de l'objectif premier de la prévention : l'élimination des risques à la source. ■

FEMMES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

UNE PROBLÉMATIQUE ENCORE MÉCONNUE AU QUÉBEC

L'intégration de la dimension de genre dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques se fait de façon très active un peu partout sur la planète, notamment dans certaines instances de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

De nombreuses études ont été entreprises pour recenser les impacts particuliers des changements climatiques sur les femmes, surtout dans des régions moins développées industriellement et déjà aux prises avec les effets dévastateurs de ces changements. Au Québec, les travaux négligent trop souvent cette dimension. Pourtant cette problématique nous concerne toutes et tous. C'est dans cette optique que le comité national de la condition féminine s'est penché sur la problématique « femmes et environnement ».

Pour mieux évaluer les impacts spécifiques sur les femmes, le Réseau des femmes en environnement a soumis un mémoire¹ à l'Office de consultation publique de Montréal en mars 2016. Nous vous en présentons et commentons ici quelques conclusions.

L'importance d'une analyse différenciée selon le sexe (ADS) trouve sa justification dans le fait que les femmes, même au Québec, sont plus nombreuses dans les catégories vulnérables aux changements climatiques, et cela, en raison des rôles sociaux spécifiques qui leur sont assignés par nos sociétés et des discriminations auxquelles elles doivent faire face.

De plus, en raison de la division sexuée du travail domestique, les femmes risquent de porter le plus gros du poids des problèmes de santé reliés aux changements climatiques (augmentation des cas de maladies de Lyme



et du virus du Nil) et des conséquences des catastrophes naturelles dans leur rôle d'aïdantes naturelles.

« Une étude réalisée en 2000 sur les impacts des inondations au Saguenay de 1996 démontre que les séquelles physiques et psychologiques étaient plus importantes pour les femmes que pour les hommes. En effet, les femmes doivent à la fois se rétablir de ces catastrophes naturelles et continuer à assumer leurs obligations familiales et extérieures. Elles vivent aussi des stress plus importants que ceux des hommes pendant et après un événement météorologique extrême puisqu'elles sont les principales dispensatrices de soins (Duncan 2008). Les catastrophes naturelles sont aussi souvent accompagnées d'un accroissement de la violence envers les femmes (Duncan 2008). »

En outre, comme travailleuses à temps partiel, travailleuses « atypiques » et travailleuses ayant un taux d'emploi et des revenus inférieurs aux hommes, les femmes

sont, dès aujourd'hui, plus vulnérables aux conséquences négatives qu'ont ces bouleversements sur leurs conditions économiques (augmentations des tarifs d'électricité, des coûts des aliments, etc.). Ces différences doivent être prises en compte lors de l'adoption de politiques dans la lutte aux changements climatiques afin d'éviter d'exacerber les inégalités qui existent déjà entre les femmes et les hommes.

Collectivement comme travailleuses et travailleurs, nous devons nous informer non seulement sur les volets économiques et scientifiques de la problématique, mais aussi sur les effets quotidiens qu'auront ces changements sur notre tissu social et plus particulièrement sur les femmes. Comme pour les mesures d'austérité, engageons nos réflexions en ce sens. ■

1. Service aux collectivités de l'UQAM, Réseau des femmes en environnement, Réseau québécois des groupes écologistes et Relais-Femmes. Mémoire sur le genre et les changements climatiques, mars 2016.

« DES JEUNES PRÊTS POUR LE TRAVAIL, UNE ÉCONOMIE PRÊTE À LES ACCUEILLIR »

En titre, l'un des cinq axes d'intervention de la Politique québécoise de la jeunesse 2030, déposée par le gouvernement le 30 mars dernier. Le comité national des jeunes de la CSN s'est prononcé lors de la consultation entourant sa mise en place, il continuera ses travaux et se fera entendre pour tenter d'influencer les plans d'action qui devraient voir le jour en septembre.

Le comité a mené divers travaux sur les clauses de disparité de traitement et sur la prolifération des statuts d'emplois atypiques et précaires, deux phénomènes qui entraînent une forme de discrimination envers les jeunes.

Les clauses de disparité de traitement communément appelées « clauses orphelin »

ou « rémunération à double palier » sont interdites par la Loi sur les normes du travail (LNT) depuis 1999. Malgré leur caractère illégal et la reconnaissance qu'elles induisent une discrimination envers les jeunes, on constate qu'elles sont toujours présentes dans certaines de nos conventions collectives. De plus, elles sont toujours très nombreuses dans les régimes de retraite et d'assurance collective, deux formes importantes de revenus qui ne sont pas explicitement nommées dans la définition du salaire dans la LNT. La présence de ce type de clause n'est pas sans conséquence sur le climat de travail et sur la vie syndicale. Dans les milieux de travail, nous observons une tension entre les salarié-es nouvellement embauchés et les plus expérimentés. Le sentiment d'injustice provoqué par la rémunération globale différente pour le même travail se traduit non seulement par une insatisfaction vis-à-vis de l'employeur, mais également vis-à-vis du syndicat. Le comité estime que le gouvernement doit agir rapidement pour s'assurer que l'interdiction des « clauses orphelin » inscrite

dans la loi soit respectée dans les conventions collectives, mais qu'elle s'applique également aux régimes complémentaires de retraite et d'assurance collective.

Précarité et travail atypique chez les jeunes

Au cours des trente dernières années, nous avons pu constater une augmentation considérable du travail précaire, notamment par la multiplication des emplois atypiques, particulièrement chez les jeunes travailleuses et travailleurs. L'une des conséquences de ce phénomène est l'accroissement des inégalités de revenus entre les générations. Nous observons que, malgré ce qu'on veut nous laisser croire, ce type d'emploi, plus répandu dans certains secteurs comme l'hébergement, la restauration, l'alimentation, le commerce, le secteur manufacturier et celui des municipalités, se perpétue, et que les jeunes qui entrent sur le marché du travail dans un emploi atypique risquent d'avoir une vie professionnelle constituée d'emplois précaires. Certaines conventions collectives excluent spécifiquement de leur application certaines catégories d'emplois atypiques, souvent occupés par des étudiantes et étudiants ou des salarié-es occasionnels, ce qui contribue aux iniquités. Le comité national des jeunes demande à ce que le gouvernement revoit le Code du travail pour l'adapter aux nouvelles réalités du travail et pour permettre la syndicalisation d'un plus grand nombre de travailleuses et de travailleurs.

Famille-travail-études

La CSN fait partie de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études, qui réclame l'adoption d'une loi-cadre pour assouplir certaines contraintes ou exigences du monde du travail. Le comité national des jeunes travaille actuellement avec le comité de la condition féminine sur cet enjeu important. Leurs réflexions et les résultats de leurs travaux seront au centre d'un événement dont nous vous ferons part bientôt. ■

COUP DE FORCE AU BRÉSIL DES RECVS IMPORTANTS À PRÉVOIR

Le 11 mai dernier, le Sénat brésilien a approuvé le processus de destitution de la présidente brésilienne, Dilma Rousseff, du Parti des travailleurs (PT). La raison invoquée est un maquillage des comptes publics, ce qui la rendrait coupable d'un « crime de responsabilité ».

Peu trouvent l'argument convaincant, d'autant que les pratiques budgétaires reprochées au gouvernement de Dilma sont fréquentes. Mais c'était la seule manœuvre qui pouvait permettre à ses adversaires de renverser le gouvernement alors que le PT perdait ses appuis politiques, un objectif devenu évident au courant de la dernière année.

Le contexte politique récent a été marqué par le scandale de Petrobras, la compagnie nationale de pétrole, dans lequel plusieurs élus des différents camps font l'objet d'une enquête, ou sont déjà derrière les barreaux pour avoir reçu des pots-de-vin. Le tout survient dans un contexte économique très difficile, après des années d'attaques des partis de droite et des grands médias contre le PT qu'ils tentent de discréditer pour cause de corruption et pour leur gestion de l'économie et des finances publiques.

Le gouvernement de Dilma n'a pas échappé au scandale de la corruption, pas plus que les forces qui en ont finalement eu raison! Eduardo Cunha, président de la Chambre des députés, est accusé de corruption et de blanchiment d'argent en Suisse. Michel Temer du Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB), allié du PT jusqu'à la fin mars 2016, accède maintenant à la présidence du pays. Il fait également l'objet d'une enquête dans le scandale de Petrobras.

Pour plusieurs organisations brésiennes, dont nos camarades de la Centrale unique des travailleurs (CUT), c'est un véritable coup d'État que subit la jeune démocratie brésilienne. Elles dénoncent vertement les manœuvres d'une droite impatiente de reprendre le pouvoir après 14 ans de gou-

vernement du PT. Certes, le bilan du PT n'est pas parfait et les critiques fusent aussi à gauche: alliance avec la droite empêchant des réformes importantes (terres agricoles, système électoral, communications), sommes astronomiques dépensées pour la Coupe du monde et les Jeux olympiques, etc.

Des avancées majeures

Mais il y a aussi bon nombre de réalisations positives depuis 14 ans qui ont permis de diminuer les inégalités. Ainsi, 22 millions de personnes ont fui la pauvreté extrême et 35 millions d'autres ont rejoint les rangs de la classe moyenne, des centaines d'écoles et 14 universités ont été construites, 20 millions d'emplois officiels ont été créés, etc. Le gouvernement du PT a aussi encouragé l'intégration régionale en Amérique latine sur la base d'un autre modèle de développement économique et social, ainsi que le renforcement du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, South-Africa/Afrique du Sud) face au bloc dominant contrôlé par les États-Unis dans la joute géopolitique mondiale.

Le nouveau gouvernement a déjà annoncé qu'une de ses priorités était l'adoption d'une loi qui permettra la sous-traitance dans toutes les entreprises et dans le secteur public. Ainsi, nos camarades craignent non seulement une régression de la démocratie au Brésil, mais aussi des reculs quant aux conditions de vie et de travail, des obstacles à l'action des mouvements sociaux et du mouvement syndical et un changement d'orientation qui amènerait le Brésil, ainsi que d'autres pays de la région où la droite a repris le pouvoir (Argentine) ou pourrait le récupérer (Venezuela), à intégrer l'Amérique



USLEI MARCELINO/REUTERS

latine dans l'alliance néolibérale dominée par les États-Unis, qui se consolide notamment avec de nombreux accords commerciaux.

Le démantèlement du bloc progressiste au Sud, le seul véritable dans le monde, risque de renforcer l'alliance néolibérale et de réduire le nombre d'États qui défendent les droits de la personne et syndicaux face aux entreprises, dans les institutions internationales, mais surtout dans leur pays. Mais ne sous-estimons pas la force et la vitalité des mouvements sociaux brésiliens et argentins, ainsi que leur détermination à freiner les avancées de la droite. ■



BRENDAN MCCORMICK/REUTERS

MONTREAL

9 AU 14 AOÛT

2016

2016

FORUM
SOCIAL
MONDIAL

La CSN

au Forum Social Mondial



fsm2016.org